

Les idéologies politiques africaines : mythe du pouvoir ou instance du développement ?

*Réflexion épistémologique sur le nationalisme congolais
à la lumière de la théorie rawlsienne de la justice.*

Gilbert Tshilumba Kalombo M.

Sciences Humaines / Politique
Politique étrangère



Gilbert Tshilumba Kalombo M.

**Les idéologies politiques africaines :
mythe du pouvoir
ou instance du développement ?**

*Réflexion épistémologique sur le nationalisme congolais
à la lumière de la théorie rawlsienne de la justice*

Editions EDILIVRE APARIS
Collection Universitaire
75008 Paris – 2010

www.edilivre.com

Edilivre Éditions APARIS

56, rue de Londres – 75008 Paris

Tél. : 01 41 62 14 40 – Fax : 01 41 62 14 50 – mail : actualites@edilivre.com

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

ISBN : 978-2-8121-3475-3

Dépôt légal : Décembre 2010

© Edilivre Éditions APARIS, 2010

A tous les miens

AVANT-PROPOS

Ce livre est une publication de notre thèse de doctorat soutenue à l'Université Libre de Bruxelles. Nous voulons en tout premier lieu rendre grâce à Dieu pour la réalisation de ce projet qui ambitionne de rendre compte de la pensée politique africaine à travers le rôle des idéologies politiques dans l'exercice du pouvoir. Il est vrai que celui-ci n'aurait été possible sans la contribution directe et indirecte de certaines personnes que nous remercions sincèrement du fond du cœur. Nous pensons spécialement au professeur Jean-Marc FERRY qui a bien accepté de diriger ce travail avec compétence et sérieux, alliant sa grande simplicité avec une grande rigueur scientifique. Il l'a fait en dépit de ses multiples occupations et du grand nombre des doctorants qui sollicitent incessamment ses services. Le centre de théorie politique (CTP) qu'il dirige et le séminaire doctoral fermé (SDF) qu'il anime ont constitué pour nous un cadre de recherche très utile. Nous y avons rencontré, écouté et débattu avec des éminents chercheurs venant des diverses universités européennes et autres, sans oublier tous les doctorants dont la diversité des thèmes et des disciplines nous a plongés dans une interdisciplinarité enrichissante.

Nous pensons aussi au professeur Jean De MUNCK de l'UCL qui, malgré son emploi de temps chargé, a bien accepté de lire ce travail et de discuter avec nous. Ses conseils et remarques ont été très utiles.

Nous remercions aussi tous nos amis sachant que l'amitié est un capital énorme dont nous avons eu besoin tout au long de ce travail. Chacun d'entre eux nous l'a prouvé à sa façon. Nous en sommes reconnaissants.

Des difficultés n'ont cependant pas manqué. Un tel projet nécessite des efforts financiers certains. Nous remercions tous ceux qui, par leur geste, si minime soit-il, nous ont soulagé financièrement. A cet effet nous sommes très sensibles à tout ce que Manseba Mike a fait pour nous. Nous profitons de l'occasion pour dire à Stella Kompany Tshilumba et à tous les enfants de comprendre que la vie est un défi permanent qui en demande toujours davantage pour être relevé. Cela passe souvent par des privations. Mais l'essentiel, c'est d'atteindre l'objectif que l'on s'est fixé.

L'Afrique est un continent en dérive et le Congo-Kinshasa, un Etat en déliquescence, sinon un Etat manqué. Ce travail est notre modeste contribution, une profession de foi pour rejeter toute fatalité et dire qu'il est possible de s'en sortir. C'est un soutien à l'action de tous ceux qui s'engagent à faire changer les choses et qui y croient.

PREFACE

JEAN-MARC FERRY

S'il est exact que la marque d'un véritable intellectuel est d'être dans la vie comme il se montre dans ses écrits, Gilbert Tshilumba en épouse si bien le profil qu'à son propos il devient presque impossible de faire le partage entre les qualités de cœur et les qualités d'esprit, entre les qualités humaines et les qualités intellectuelles. La générosité est aussi bien largeur de vue, la décentration altruiste se marque dans son ouverture aux vues divergentes, sa droiture et son sens de la justice sont fermeté du jugement et probité intellectuelle, sa bonté et sa spiritualité profondes se traduisent, à la fois, dans le style, par des pages inspirées et fluides, puissantes et simples, et, dans le contenu, par une faculté de jugement politique remarquable.

Le lecteur aura tôt fait de constater que la réflexion se meut d'un bout à l'autre à l'écart des pièges idéologiques attendus, dès lors qu'il est question du développement politique de l'Afrique sub-saharienne. Il y a d'abord un constat systématique : c'est le *syndrome de l'Etat manqué*. Ensuite s'annonce la perspective militante : c'est l'accès à un *nationalisme démocratique rationalisé*. Se dégage alors nettement la référence normative : c'est la *société bien ordonnée* suivant les thèses rawlsiennes sur la justice politique. Enfin, le diagnostic clinique : fondamentalement, *le mal est politique et le remède est politique*, lequel, précisons-le, ne revient pas à faire l'impasse sur les données économiques et culturelles, mais à écarter d'emblée les tentations de l'économisme, d'un côté, du culturalisme, de l'autre. Il importe cependant à Gilbert Tshilumba de faire connaître clairement et sans complaisance la tâche politique actuelle qui revient au Congo : pour sortir de l'ornière où il est pris, le politique *doit* interioriser les principes de la justice politique, tels que John Rawls les aurait bien dégagés et justifiés.

Cela appelle deux remarques :

Tout d'abord, il ne s'agit pas, loin s'en faut, d'une thèse candide ou naïve. Gilbert Tshilumba ne se fait pas manque de *problématiser* sa propre thèse sur l'aspect – critique – de la distance qui sépare la réalité congolaise des principes rawlsiens et de leurs présupposés historiques : une certaine culture publique « déjà là » structurée par l'esprit démocratique-libéral. Surtout, la thèse n'est pas naïve, parce qu'elle présente l'interiorisation de ces principes rawlsiens comme une possibilité qui, *a priori*, n'est pas moins africaine qu'américaine ou européenne (ou asiatique), si du moins on prend au sérieux le *cognitivisme éthique* dont se réclame la construction de ces principes, chez Rawls. Ni le culturalisme ni l'économisme ne sauraient offrir les arguments autorisant à conclure à une inaccessibilité cognitive de ces principes, en ce qui concerne le Congo. Les principes d'égale liberté et de solidarité reviennent à des intellections morales dont rien ne permet de dire qu'elles seraient

réservées à un certain stade de développement des sociétés : *les valeurs de liberté et d'égalité peuvent être ressenties et investies par tous*.

Ensuite, la dimension normative de la thèse n'est pas l'expression incantatoire d'un pur et simple *wishfull thinking*. Si l'accès cognitif et moral aux principes de la justice politique n'est pas *a priori* impossible, en ce qui concerne le Congo, il faut toutefois fonder la possibilité positive d'un véritable *devoir*, qui échoit à ses gouvernants, d'intérioriser ces principes – suivant l'adage kantien : « ce qui doit être (selon ce qu'énonce la théorie pure du droit), peut être ».

Cette possibilité positive, Gilbert Tshilumba la laisse entrevoir, dans la mesure même où il présente comme des *obstacles idéologiques* les éléments spécifiques qui entravent l'intériorisation des principes de la justice politique, leur incorporation dans une culture publique. Parmi ces obstacles, vient peut-être en première ligne *l'Occident comme mythe*, l'Occident impérialiste, dominateur, exploiteur, ethnocidaire, l'Occident entièrement responsable de l'enlèvement post-colonial du Congo dans un mixte de despotisme et d'anarchie.

Je pense que Gilbert Tshilumba renverrait d'ailleurs également le mythe opposé de l'Africain passif, docile, lymphatique, archaïque, anhistorique. Dans la mesure où un tel mythe est plus ou moins consciemment intégré par les Africains eux-mêmes, il représente lui aussi, de façon en quelque sorte inverse, un obstacle idéologique au développement politique, obstacle plutôt dépressif, cette fois, que projectif. Mais on sait que les deux pathologies sont des symétriques inverses qui se passent souvent le relais l'une à l'autre. Quoi qu'il en soit, ces obstacles idéologiques sont certes structurels, mais ils ne sont pas pour autant infranchissables.

Une objection, ou plutôt, une interrogation me paraît cependant pouvoir être soumise ici à l'appréciation de Gilbert Tshilumba et de ses lecteurs : dans la mesure où les tracés coloniaux des frontières étatiques en Afrique sub-saharienne sont « contre nature » ; dans la mesure où, par ailleurs, les ressources sémantiques de l'imaginaire théologique du Moyen-âge européen font défaut (notamment, les imaginaires, importants pour la théorie moderne de l'Etat, de l'incarnation, de l'eucharistie, du corps et de la personne), pourquoi, dans ces conditions, ne pas en appeler *directement* à une stratégie post-nationale (ou post-nationaliste) ? Celle-ci s'appuie en effet sur les évidences pragmatiques universelles de l'égalité et de la liberté, plutôt que sur un sens commun démocratique-libéral, culturellement connoté. La visée serait alors la constitution d'une grande république fédérative, inspiré de l'Union européenne et disposée à un partenariat étroit avec elle, afin de garantir les bases d'une société pacifique et bien ordonnée, pouvant même servir de cadre à une recomposition politico-géographique en son sein.

Cette interrogation peut trouver une application par rapport à la référence rawlsienne, revendiquée par Gilbert Tshilumba, et maintenue au long de sa thèse. En effet, John Rawls a finalement consacré des réflexions sur une « société politique des sociétés bien ordonnées », fondée sur le droit des gens. Une telle société métanationale ne requiert d'ailleurs pas, dans la construction rawlsienne, les caractéristiques exigeantes d'un Etat de droit démocratique, du moment que l'on a affaire à une Constitution « décente » ainsi qu'à des gouvernants soucieux du bien commun. L'avantage de cette construction est qu'elle échappe plus clairement que les modèles normatifs antérieurs à l'objection culturaliste.

Je crois cependant comprendre, pour en avoir discuté *face to face* avec Gilbert Tshilumba, que celui-ci verrait là plutôt une perspective de très long terme, tandis qu'à ses yeux l'urgence historique pour l'Afrique sub-saharienne et le Congo en particulier est d'*ancrer un Etat capable de réaliser la synthèse nationaliste dans des conditions démocratiques*, car il s'agit déjà de stabiliser une identité nationale consistante, face aux tendances tribalistes.

Il y aurait là, sans doute, matière à un fort long débat que je ne puis engager dans le cadre de cette Préface. Qu'il me soit permis de la ponctuer ici en revenant sur les qualités réellement saisissantes de jugement politique et de sens critique de notre auteur. Ces qualités, il les doit notamment à un authentique souci de vérité, lequel permet d'aller à l'essentiel sans craindre la simplicité de la thèse fondamentale, mais tout en ayant préalablement repéré les pièges de la rhétorique et les tentations de la vulgate intellectuelle, en ce qui concerne notamment les responsabilités respectives du colonisé et du colonisateur, dans la situation actuelle de l'Afrique. Les lecteurs trouveront dans cet ouvrage un travail de haute tenue intellectuelle, le résultat d'une pratique intensive de réflexion, instruite par de riches lectures. Il mérite d'être salué comme une contribution marquante à la réflexion constructive et critique, à la fois, sur le politique africain.

INTRODUCTION

Panafricanisme, négritude, consciencisme, socialisme et nationalisme ont eu en gros sur le sol africain, une double mission : – délivrer les pays du joug colonial et les sortir du sous-développement par un travail d'une double construction : celle des Etats réellement indépendants et celle des nations viables et justes. Si les années 50 et 60 ont vu ces idéologies détruire le système colonial et faire accéder les pays africains à la souveraineté internationale, on ne peut pourtant pas s'empêcher de constater leur difficulté à vaincre le sous-développement. Daniel Bourmaud, dans son livre intitulé *la politique en Afrique*, dresse un tableau signalétique qui précise les contours de la situation. En effet, dit-il : « *L'Afrique offre à l'observateur le visage banal de la contradiction. D'un côté prévaut la vision d'un continent fascinant par ses hommes, ses peuples et ses paysages. De l'autre se précipitent et s'entrechoquent les images d'un chaos sans fin. La politique emprunterait plutôt à ce second registre [...]. Les modes de domination successifs ont souvent forgé des Etats paradoxaux, à la fois forts dans leur capacité à préserver la suprématie des dirigeants et faibles dans leur aptitude à produire des institutions publiques efficaces [...]. La problématique démocratisation au sud du Sahara se situe dans une perspective longue, où se mêlent la pesanteur des héritages et la quête d'un destin maîtrisé* ». ¹ Certes, cette situation contraste avec l'effervescence des années d'indépendance consacrant la liberté retrouvée et la promesse des lendemains meilleurs.

Et pourtant des visionnaires ont, peut-être à contre-courant de l'histoire, averti contre une évolution non régulée, non maîtrisée de la révolution africaine de ces années. Ainsi lorsque René Dumont déclare que « *L'Afrique noire est mal partie* » ², non seulement personne ne l'écoute mais cela apparaît surtout comme un affront contre les idéologies du moment et comme un déni du droit à l'autodétermination et à la souveraineté des peuples d'Afrique. En ce qui concerne le Congo, l'avocat belge Paul Salkin s'était déjà inquiété en 1910 de ce que le 21^e siècle allait réserver à l'Afrique centrale. ³ Par ailleurs le général Janssens est connu pour sa formule restée célèbre au Congo : « *Après l'indépendance = avant l'indépendance* ». Comme pour dire que l'indépendance acquise, supposée être synonyme de liberté n'était qu'une illusion dont on n'allait pas tarder à se rendre compte. Le plan Van Bilsen n'envisageait l'indépendance du Congo que 30 ans plus tard ⁴ ! Ce qui suscita des réactions en sens divers autant dans la colonie qu'en métropole. Point n'est besoin de constater que l'histoire semble donner raison à tous ces prophètes malgré eux.

¹ Daniel BOURMAUD, *La politique en Afrique*, Paris, Ed. Montchrestien, 1997, pp. 7-8.

² René DUMONT, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Ed. Du Seuil, 1962.

³ Paul SALKIN, *L'Afrique centrale dans cent ans*, Paris, Payot, 1926.

⁴ A.A.J. VAN BILSEN, *Un plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge*, Courtrai, 1956.

Mais comment expliquer cet échec ? D'aucuns stigmatisent la différence des cultures entre l'Afrique et l'Occident estimant que la culture africaine est incapable de s'adapter à une réalité venue d'ailleurs. Ce que C. Coquery Vidrovitch récuse dans son article intitulé : « De la nation en Afrique noire »⁵. Elle estime que la difficulté à construire un Etat-nation n'est pas spécifique à l'Afrique. Pour elle, la construction des Etats-nations en Europe même, lorsqu'on se réfère à l'histoire, a été un processus laborieux et complexe qui jusqu'à ce jour n'a pas fini son parcours. Les Etats et les nations se font et se défont. L'implosion de l'URSS, l'histoire récente des Balkans, les tensions qui couvent en France avec la Corse, en Italie avec la ligue du Nord, en Espagne avec les Basques ou encore les Catalans, en Belgique, entre les Wallons et les Flamands montrent si besoin en est, que toute construction politique demeure une démarche éprouvante et un combat jamais gagné une fois pour toutes mais qui se transmet de générations en générations. C'est un plébiscite de tous les jours. D'autres par ailleurs fustigent l'impréparation de l'élite congolaise à assumer l'indépendance nouvellement acquise. Autrement dit, l'absence dans le chef de cette nouvelle classe politique en formation, d'une culture politique adéquate capable d'affronter le nouveau challenge qui s'impose au pays. L'incapacité à assumer la nouvelle donne politique faite d'exigences nouvelles ; celles d'érection d'une communauté des citoyens libres et égaux en droits, d'un Etat réellement souverain, d'une nation viable et juste. Ce qui exige la prise en compte de la nation comme une allégeance prioritaire par rapport à toutes les autres appartenances. Pour notre part, nous nous interrogeons sur la capacité des idéologies politiques, notamment le nationalisme dans le cas du Congo, à faire un travail de fondation que nécessite ce nouvel environnement politique. Ce besoin de relecture de l'histoire pour élire les valeurs fondatrices de la norme directrice de la nouvelle nation en construction se fait sentir de façon récurrente à chaque tentative de résolution de la crise congolaise : conférence nationale, dialogue inter congolais (qui se situent dans la longue lignée de la Table ronde de Bruxelles, conférence de Tananarive, de Coquilhatville, conclave de Lovanium, accords de Lusaka...), ne sont que les manifestations de ce besoin inassouvi inhérent à tout travail de fondation. Certes, les raisons d'une telle crise sont nombreuses et complexes à la fois. Outre les dissensions multiethniques internes, il faut compter avec l'antagonisme récurrent entre les intérêts internes d'un Etat en construction et ceux des puissances internationales décidées à avoir la mainmise sur l'orientation politique et idéologique du pays. Dans ce contexte d'une crise devenue chronique et qui semble avoir épuisé toutes les tentatives des solutions, débouchant sur un afropessimisme généralisé, démobilisant les bonnes volontés les plus assidues, on a tendance à jeter l'éponge.

Mais a-t-on vraiment le droit d'abandonner ? Y a-t-il une crise qui soit insoluble, avec tous les moyens dont dispose l'humanité aujourd'hui sur le plan de l'arsenal théorique et technologique ? L'intérêt de ce livre, c'est de montrer a contrario que la crise congolaise n'est pas insoluble. Il suffit pour cela de faire le choix rationnel d'outils conceptuels d'analyse qui valent la peine et d'avoir la capacité et la volonté politique de les rendre opératoires. C'est pourquoi nous nous référons, pour notre part, à la théorie rawlsienne de la justice⁶ pour la questionner et l'utiliser comme outil d'analyse heuristique sur l'idéologie congolaise du nationalisme. Question de savoir à travers elle si les idéologies politiques de ce continent constituent un mythe du pouvoir c'est-à-dire un facteur de construction d'un pouvoir autocratique donnant l'illusion de construire une nation ; un ensemble d'idées mystificatrices au service d'un pouvoir à dessein totalitaire, ou à l'inverse, constituent-elles l'instance du développement, entendue comme facteur de construction d'une nation viable ? Mais très vite une question nous hante : celle de savoir si ce nationalisme peut fonctionner selon le modèle

⁵ C. COQUERY-VIDROVITCH, « De la nation en Afrique noire », in *Le Débat*, n° 84, Mars-Avril, 1995, pp. 121-138.

⁶ John RAWLS, *Théorie de la justice*, (1971), trad. fr. C. AUDARD, Paris, Seuil, 1987.

de John Rawls en s'articulant sur les principes premiers de justice, en mettant en évidence les principes de liberté et d'égalité les plus satisfaisant pour tous, en créant les conditions d'un accord sur la façon d'organiser les institutions politiques et sociales fondamentales de manière qu'elles respectent la liberté et l'égalité des citoyens, considérés comme des personnes morales ; un accord satisfaisant sur les idées de liberté et d'égalité implicites dans la culture publique de démocraties et condition nécessaire de réalisation d'une société qui assure le bien-être de ses citoyens. Bref la théorie de Rawls peut-elle s'appliquer à la problématique congolaise sans paraître comme un collage abusif ou une simple extrapolation de vues ? Et si oui, de quelle manière ?

Mais avant toute chose en quoi consiste brièvement la théorie rawlsienne de la justice ?

La théorie de Rawls est la théorie de la justice comme équité. « Elle est dans l'individu, la capacité de faire abstraction de ses intérêts propres, pour juger de la situation en fonction des seules règles et circonstances pertinentes »⁷. Elle a pour finalité d'élaborer « une conception de la justice politique et sociale en harmonie avec les convictions et les traditions les plus ancrées d'un Etat démocratique moderne ».⁸ Elle correspond au souci de Rawls de vouloir réaliser un consensus politique de base qui assure des libertés égales à tous les citoyens sans considération de leurs origines culturelles, de leurs convictions religieuses et de leurs projets de vie individuels. Rawls considère que « la justice est la première vertu de nos institutions sociales, comme la vérité est celle des systèmes de pensée ».⁹ Il en déduit que la justice n'est pas une valeur parmi d'autres, mais bien le critère par lequel sont évaluées toutes les valeurs. C'est l'étalon permettant de concilier les valeurs conflictuelles. Il faut arriver à l'élaboration des principes de justice sociale susceptibles de définir la « structure de base » d'une « société bien ordonnée ». Et une société est dite bien ordonnée « lorsqu'elle n'est pas seulement conçue pour favoriser le bien de ses membres, mais lorsqu'elle est déterminée par une conception publique de la justice ».¹⁰ Pour être considérée comme telle, cette conception publique de la justice doit être susceptible d'être admise par tous les citoyens, alors même que les individus qui composent la société ont des intérêts divergents, des valeurs et des opinions différentes. De ce point de vue, « une bonne conception publique de la justice est celle suivant laquelle les hommes même s'ils sont en conflit, partagent du moins les principes à partir desquels leurs revendications peuvent être arbitrées ».

Cette théorie de Rawls s'articule sur deux principes :

– **le principe de liberté-égalité** : qui affirme l'égalité des droits dans l'accès aux libertés fondamentales et qui s'énonce comme suite : « Chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres. »¹¹ Pour palier les imperfections de ce premier principe, il en ajoute un deuxième, – **le principe de différence**, comme correctif et dérogation au principe de l'égalitarisme et qui s'énonce comme ceci : « les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que : (a) l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun ; (b) qu'elles soient attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous. »¹² Ce deuxième principe veut dire en substance qu'une distribution inégale est acceptable pour autant que les mieux nantis contribuent à la richesse des plus démunis.

⁷ Cfr. Gilbert BOSS, *Introduction aux techniques de la philosophie. Analyse de l'idée de juste*, Zurich, Edit. du Midi, 1989, p. 83.

⁸ John RAWLS, *Libéralisme politique*, trad. fr. C. AUDARD, Paris, PUF, 1996, p. 357.

⁹ John Rawls, *Théorie de la justice*, Op. Cit., p. 29.

¹⁰ *Idem*, p.31.

¹¹ *Idem*.

¹² *Idem*.

Selon Bertrand Guillarme, le projet rawlsien « s'inscrit dans la continuité de la tradition moderne qui conçoit la justice en relation avec la distribution des droits des individus ». ¹³ C'est ainsi qu'il définit le concept de justice comme « l'assignation impartiale de droits, une conception de la justice n'étant qu'une spécification particulière de la nature de ces termes impartiaux. » ¹⁴ Au fait, l'ambition de Rawls n'est pas de présenter une conception de la justice pertinente pour n'importe quelle société. Elle est d'élaborer une « base morale qui convient le mieux à une société démocratique ». Plus précisément, Rawls cherche à résoudre une aporie de la conscience démocratique ordinaire qui conçoit les exigences de liberté et d'égalité comme antagonistes. Son but est de « présenter une conception de la justice qui généralise et porte à un plus haut niveau d'abstraction la théorie bien connue du contrat social telle qu'on la trouve entre autres chez Locke, Rousseau et Kant ». ¹⁵

Mais le constat actuel montre que le Congo n'est pas une société bien ordonnée dans le sens rawlsien du terme. On n'a pas l'impression d'avoir une conception publique de la justice qui soit le fondement d'une démocratie moderne. La conscience nationale est en conflit permanent avec la conscience ethnique et tribale. Le temps des ethnies n'est pas en phase avec le temps des Etats et de la nation selon C. Coquery-Vidrovitch. Ce qui nous plonge dans une tension réelle entre deux visions du monde différentes, pour ne pas dire opposées. Du coup, certains estiment qu'il serait trop osé d'inviter la théorie de Rawls à la problématique africaine de la nation ou de l'Etat car cette théorie concernerait une société bien déterminée, celle de la culture de l'Occident moderne. Comme pour rejeter l'universalité de celle-ci. Toute la critique communautarienne va dans ce sens. Aussi ne voit-on pas comment une théorie qui au départ suscite beaucoup de débats sur son applicabilité, sur le plan de la méthode, en Occident même, pourrait-elle être d'une quelconque utilité dans une culture qui lui est totalement étrangère ? Autrement dit, que peut-il y avoir de conciliable entre le concept rawlsien de la nation et le concept congolais de celle-ci ? Comment ce concept rawlsien de la nation peut-il servir de modèle et de voie d'intégration politique pour la construction au Congo d'un Etat-nation viable ? Cette question fondamentale de la thèse implique un débat complexe qui invite les thèmes de l'opposition entre rationalité moderne et tradition africaine, entre mécanisme de gestion politique moderne et les pesanteurs de l'héritage ancien. Comment concilier solidarité citoyenne et solidarité ethnique ou tribale ? Avec l'échec des théories développementistes classiques, faut-il continuer à développer l'idée d'une opposition structurelle indépassable entre le passé et le présent au point de penser que l'Afrique s'opposerait à tout changement comme le suggère Axelle Kabou dans son livre si évocateur intitulé : « Et si l'Afrique refusait le développement ? » ¹⁶ ?

Pour notre part, nous croyons que la théorie rawlsienne, en dépit du débat qu'elle suscite autour de la position originelle, des principes de la justice, de la procéduralité, de la stabilité, mérite notre sollicitation concernant la problématique africaine de la construction nationale pour deux raisons principales : d'abord les principes de liberté et d'égalité, la notion même de justice ont valeur d'acceptabilité universelle susceptible d'interprétations culturelles différentes. Ensuite, le sens de notre thèse, c'est que le mal étant politique, le remède ne peut être que politique. Cela étant, la fondation d'une société viable passe par la justice politique et sociale surtout dans un environnement des luttes intestines d'origine tribale et ethnique juxtaposées aux effets pervers de la mondialisation. Mais pourquoi Rawls ? On sait que sa

¹³ Bertrand GUILLARME, « Rawls, philosophe de l'égalité démocratique » in A. RENAUT (sous la dir.), *Histoire de la philosophie*, tome 5,... p. 308.

¹⁴ *Idem.*

¹⁵ J. Rawls, *Théorie de la justice*, Op. Cit., p. 37.

¹⁶ Axelle KABOU, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan, 1991.

théorie est froide alors que la culture africaine est encline à des pratiques traditionnelles peu réceptives à sa conception de la justice plaçant l'individu au cœur de tout projet politique tandis qu'en Afrique, c'est la communauté (ethnique, tribale en l'occurrence) qui prend la place de celui-ci. Il y a là une tension inévitable d'un simple revers de la main et qu'il faut bien prendre en compte pour toute analyse de ce type. Cependant comme le constate Philippe Van Parijs¹⁷, nous pensons que l'œuvre de Rawls est au départ du renouveau de la philosophie politique dans la mesure où il constitue désormais le repère devenu incontournable pour réfléchir sur l'exigence du souci de rendre toute société et le monde moins injustes. Aussi, même s'il reste vrai que nous ne trouverons pas de réponse clé en main à nos innombrables questions et en l'occurrence lorsqu'il s'agit de l'Afrique, Rawls nous offre néanmoins une pensée lucide et solide susceptible de nous guider et de nous inspirer, une pensée articulée sur la conviction que l'argumentation raisonnable est en mesure de dompter égoïsme et passions. « *Pas toujours bien sûr. Mais un peu plus souvent grâce à Rawls. Et beaucoup plus souvent si nous sommes nombreux, toutes disciplines, tous pays confondus, non seulement à étudier mais à pratiquer le type de pensée politique qu'il a magistralement illustré* »¹⁸.

Rawls recommande de moderniser la pensée et la pratique politiques autour de l'idée du juste pour édifier une société bien ordonnée. Cela va sans dire qu'il faut passer, dans le cas du Congo, par le chemin ardu de la démocratisation des institutions politiques. Comme méthode, il procède par la recherche d'un consensus par recoupement en passant par le voile d'ignorance à partir d'une position originelle dans l'élection des valeurs et l'adoption des normes qui garantiraient la justice par l'émergence des libertés fondamentales de la personne humaine et l'égalité de tous. Réussir une telle articulation de la conception rawlsienne de la justice rationalisant l'utopie congolaise de la justice serait pour nous une occasion et une façon de démythiser les mythes politiques africains enfermés dans des idéologies en vogue mais aussi dans des notions devenues aussi folkloriques que celles de nation et de développement. Ce serait l'accès à un nationalisme démocratique rationalisé qui tirerait de Rawls le sens républicain de l'Etat contenu dans les principes de liberté et de différence. On sait que la théorie rawlsienne de l'Etat peut être référée à la théorie républicaine d'un Etat fondé essentiellement sur une conception de la liberté telle que Rousseau la résume en une formule : « *l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté* » (1765, p. 356) ou telle que Kant, sur les traces de Rousseau considère que l'attribut fondamentale de la citoyenneté est « *la liberté légitime de n'obéir à aucune autre loi que celle à laquelle chacun a donné son accord* ». (Kant, 1786, vol III, 579) Ainsi présentée, la liberté républicaine est importante en ce qu'elle garantit l'absence de soumission à la volonté arbitraire d'autrui. La définition d'une telle liberté repose sur le lien affirmé entre la protection de l'individualité et les arrangements politiques et sociaux. Vue sous cet angle, la théorie rawlsienne de la justice comme outil conceptuel de l'organisation politique pourra être le pendant structurel du nationalisme démocratique rationalisé pour la démythisation des concepts politiques et idéologiques devenus par la force des choses des mythes de patrimonialisation du pouvoir fondé lui-même sur une conception autocratique calquée sur le paradigme colonial qui se traduit par la confiscation de l'espace public et la dérivation du sens commun, paralysant de ce fait l'émergence d'une société bien ordonnée. Ce qui ipso facto génère un Etat manqué. Par les principes rawlsiens de la justice, et le concept habermassien de patriotisme constitutionnel raisonnablement et rationnellement articulés sur les concepts africains de solidarité, de palabre et d'hospitalité, par l'usage raisonnable de la discussion habermassienne, un consensus minimal et fondamental peut se dégager et permettre la construction d'une société

¹⁷ Philippe VAN PARIJS, « Hommage à John Rawls » in *Le Monde*, 20 Novembre, 2003.

¹⁸ *Idem*.

bien ordonnée, caractérisée par une conception renouvelée et modernisée du pouvoir, c'est-à-dire de l'Etat et de la nation. On peut ainsi forger l'infrastructure de modernisation des mœurs politiques inhérentes aux conditions d'une vie bonne pour tous. Il s'agit ainsi de déterminer les conditions d'un concept philosophique de nation assorti aux objectifs d'interrogations sociales et de participation politique dans une société en transition. C'est là le point de départ de toute politique de développement.

En ce qui concerne le développement tel qu'il est conçu en Afrique et particulièrement au Congo, il navigue entre le mythe et la réalité. Le mythe sous-jacent à l'idéologie nationaliste où par une démarche démagogique et au nom d'un patriotisme supposé, on promet monts et merveilles aux populations constamment désabusées et qui espèrent vainement un mieux-être qui n'arrive jamais et ce, sans qu'objectivement une stratégie sérieuse soit mise à l'épreuve de la réalité. Et la réalité, c'est une société en crise illustrée par le dysfonctionnement constant de l'Etat qui gangrène tous les secteurs de la vie. La crise d'identité, de légitimité, de pénétration, de participation, d'intégration et de distribution selon le modèle de L. Pye¹⁹. Des crises caractéristiques d'un Etat manqué. Pour résorber ces crises, la théorie de Rawls peut être utile en ce sens qu'il préconise un consensus raisonnable soutenu par le plein équilibre réflexif qui implique que les efforts de tous soient orientés vers une maximisation de la pratique démocratique et que le sens civique soit l'expression d'une citoyenneté activement vécue dans les institutions de l'Etat.

Nous estimons que Rawls va plus loin en préconisant l'émergence des droits des peuples garantis par la théorie de la justice globale par laquelle il propose l'extension de la procédure de la position originelle qui permet de figurer les relations entre citoyens égaux aux rapports entre communautés politiques. Les partenaires de la position originelle représentant désormais des peuples et non plus des citoyens des sociétés démocratiques, c'est la reconnaissance mutuelle des peuples en tant qu'égaux que la procédure est censée figurer²⁰. Pour Bertrand Badie, le développement politique ne peut plus être appréhendé par référence à la métaphore de la croissance organique, sur laquelle était construite toute la théorie développementiste classique. Il ne peut donc plus prétendre à l'explication globale et universelle²¹. La théorie de Rawls peut être une alternative, elle qui fonde la pluralité culturelle et la diversité des valeurs comme base de son articulation. Nous concevons l'idéologie comme discours sur le réel, dans la totalité de ses rapports pratiques, politiques et sociaux, qui fixe l'essence de ces rapports, et se basant sur eux, impose les maximes de l'action politique et du comportement individuel. Dans ce cas, la démythisation est d'abord le fait de démasquer les rapports fixés en des masques ; masques qui imposent un visage fictif à l'inépuisable réalité vivante, toujours changeante et polyvalente des rapports mêmes, ensuite elle est le fait d'assurer le retour à des visages que les masques dissimulent. A ce propos, la contribution de Rawls est nécessaire pour la compréhension de l'ethos politique contemporain comme la clef de cette démythisation car cet ethos consiste dans l'attachement à la démocratie et à ses principes, plus profondément dans la présomption en faveur de l'égalité des hommes qui leur est sous-jacente.

Des préalables

Il est vrai que pour que tout cela soit possible et que la théorie de Rawls soit opératoire sur le sol congolais, cela nécessite quelques préalables.

¹⁹ L. PYE, *Aspects of Political Development*, Boston, Little Brown and Co, 1966.

²⁰ John RAWLS, *Paix et démocratie. Le droit des peuples et la raison publique*, trad. B. Guillarme, Paris, La Découverte, 2006.

²¹ Bertrand BADIE, *Le développement politique*, Paris, Economica, 1994.

– La promotion du principe de rationalité scientifique qui œuvrerait à la remise en question à la fois sociale et culturelle de croyances, d’habitudes et d’institutions.

– L’émergence d’une société civile responsable.

– La mise en place d’une société bien ordonnée qui suppose l’émergence d’une culture démocratique fruit d’une conquête permanente des droits et des libertés fondamentales vécues à la fois comme un état d’esprit, une culture et un ensemble d’institutions.

– La gestion raisonnable de l’ethnie et de la tribu par rapport aux exigences nationales et aux acquis de la modernité.

– L’émergence d’une culture et d’une conscience nationales et la promotion de la nation comme utopie de la justice.

– L’émergence d’une éthique civique, éthique de la responsabilité ; et d’une conception publique de la justice vécue et ressentie par tous comme telle autour des valeurs de liberté et d’égalité.

– Une pédagogie et une vulgarisation des valeurs civiques et des concepts et mécanismes modernes du fonctionnement politique, comme l’élection, la liberté, l’égalité, le droit, la justice, etc.

– Une réelle volonté de changement et la capacité morale et intellectuelle d’engager des réformes en profondeur de l’Etat.

Si tous ces préalables sont réunis, il y a des fortes chances que la théorie de Rawls serve à quelque chose et qu’elle soit d’un apport propice au changement qui se fait attendre au Congo tout comme ailleurs en Afrique.

PREMIÈRE PARTIE :

**ESQUISSE D'UNE PRÉSENTATION
DE LA R.D. CONGO**

CHAPITRE I

LE CONGO ET SON HISTOIRE POLITIQUE

Dans son livre intitulé *Les damnés de la terre*²², Franz Fanon fait remarquer que l'Afrique a la forme d'un revolver dont la gâchette se trouverait au Congo. Il voulait ainsi attirer l'attention sur l'importance stratégique de ce pays dans l'amorce du processus de développement de l'Afrique. Valérie Giscard d'Estaing²³ ne fait pas autre chose lorsqu'il épingle le destin continental de ce pays que l'on doit selon lui, à son énorme superficie, à sa position géostratégique, à ses immenses ressources du sol et du sous-sol qui font dire à tous les observateurs attentifs qu'il s'agit là d'un scandale géologique. C'est aussi l'avis de Théophile Obenga qui parle d'un « *pays merveilleux, puissant, plein de promesses pour l'Afrique et pour le monde* »²⁴. Mais qu'on ne s'y trompe pas car ce constat qui est pourtant vrai a tendance à occulter, peut-être par pudeur, une bien triste réalité. La face réelle de ce pays, c'est celle d'un espace de misère où la richesse insolente de quelques-uns contraste avec la pauvreté grandissante du plus grand nombre. La désorganisation récurrente des institutions qu'on y décèle interpelle et cache mal un problème réel d'organisation de l'Etat et de justice politique. Du coup, on se demande l'origine d'une telle contradiction. Et pour y répondre, la nécessité de recourir à son histoire s'impose à nous.

1.1-Aperçu historique de la république démocratique du Congo

1.1.0-Introduction

Il n'est pas facile pour nous d'aborder l'histoire de ce pays et d'en faire une analyse critique pertinente et totalement dépouillée d'a priori. D'abord parce que notre préoccupation est celle d'un penseur philosophe jetant son dévolu sur la théorie et la pratique politique congolaise et par-delà africaine, ne s'intéressant à l'histoire que par ricochet et la questionnant comme auxiliaire heuristique. Ensuite, parce que cette histoire du Congo comme celle de l'Afrique en générale, du moins dans sa toute première partie, passe par des récits oraux des

²² Franz FANON, *Les damnés de la terre*, (1961), Paris, La Découverte & Syros, 2002.

²³ Lors de son 1er voyage au Congo alors Zaïre dans les années 70.

²⁴ Théophile OBENGA, "préface" à Ndaywel è nziem, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la république démocratique*, De Boeck et Lariciers s.a. 1998, pp. 7-9.

conteurs où tout glisse symboliquement et assez facilement du simple matériel au sacré. Néanmoins cette glissade du matériel au sacré reflète une quête persévérante qui donne à l'homme l'espérance et le rassure sur son identité et sur son avenir, à travers récits et mythes dans la mesure où elle constitue la mémoire collective du peuple. Comment penser identité citoyenne, modernisation politique et développement sans mémoire collective ? C'est à partir d'elle qu'on peut détecter certaines pratiques politiques, certaines accoutumances, une certaine conception de la justice, du sens commun et de la raison publique, la compréhension de certaines notions essentielles dans la construction et la modernisation d'un Etat comme : la nation, l'Etat, les droits et libertés de la personne humaine, la place de l'individu dans une communauté de solidarité, l'autonomie et la souveraineté, etc. Enfin, la difficulté de pénétrer cette histoire se révèle aussi à travers cette assertion de Lumumba aujourd'hui devenue célèbre :

« *L'Afrique écrira un jour elle-même sa propre histoire* ». Il pensait la même chose que Roger Garaudi qui constate que « *l'un des grands malheurs de l'histoire écrite, c'est d'avoir été écrite par les vainqueurs qui ont toujours voulu prouver que leur hégémonie était une nécessité historique* ».²⁵

En effet, l'histoire de ce pays comprend trois étapes : – histoire confinée dans des monographies tribales dont on sait que si elles ont le privilège du détail ethnographique, restent par ailleurs, dans la fonction « *d'atomiser l'histoire, de séparer les composantes de la société, de cristalliser les consciences sur des faits épars de portée locale, presque anecdotique* »²⁶ ; – histoire coloniale salvatrice. On sait avec le débat suscité en France récemment sur la nature de la colonisation, que l'histoire de celle-ci demeure suspecte aux yeux du colonisé qui estime que « *l'historiographie coloniale ne peut jamais projeter derrière une société sa propre image, tant soit peu correcte car le but ultime de cette historiographie serait l'enracinement politique, économique, culturel et spirituel de tout un peuple dans quelque absolu historique étranger* »²⁷ ; – histoire générale du Congo, englobant toutes les étapes dont l'écriture s'articulerait à travers la résurrection du passé, la consolidation de l'imaginaire collectif et la projection par le travail de l'avenir communautaire.

Au fait, la vraie difficulté est celle de transcender la polémique entre le point de vue subjectif et le point de vue objectif qui planent sur une telle historiographie d'un pays en transition entre son passé de colonie et son projet de modernisation politique. C'est cet aspect qui nous intéresse le plus car nous nous attelons à la réflexion sur la possibilité d'avènement d'un Etat de droit moderne, dans la vision des Lumières, avec pour instrument d'hypothèse, la théorie rawlsienne de la justice. Comment lever cette suspicion permanente entre l'Afrique et l'Occident ? Comment concilier l'imaginaire collectif africain avec la pensée occidentale moderne ? L'érection d'un Etat de droit moderne ne passe-t-elle pas inéluctablement par une conciliation entre les deux ? Comment la théorie rawlsienne de la justice, dépendante elle-même de la pensée occidentale dont elle est issue et dont l'organisation politique de la société suit le schéma horizontal, peut-elle constituer de façon opérationnelle, un outil de conciliation avec la pensée africaine, dont l'organisation politique procède du schéma vertical ? Pour chercher à y voir clair, cela nous pousse à jeter un coup d'œil sur l'histoire du Congo.

²⁵ Cfr NDAYWEL è NZIEM, *op. cit.*, p. 309.

²⁶ T. OBENGA, *préf. cit.* p. 7.

²⁷ Roger GARAUDI cité par Ndaywel è Nziem, *op. cit.*

1.1.1-Présentation sommaire du pays

1.1.1.1-L'aspect géographique

Fort d'une superficie de 2.345000 km² et situé au centre de l'Afrique, la république démocratique du Congo fait frontière avec 9 pays dont la république du Congo/Brazzaville au nord-ouest, la république centrafricaine au nord et le Soudan au nord-est ; à l'est, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie ; au sud, la Zambie et au sud-est, l'Angola.²⁸

Doté d'un climat chaud, le Congo/Kinshasa a une moyenne annuelle de 25°C à la côte, de 24 à 25°C dans le nord à la cuvette centrale, le nord-Katanga, le Kasai, Kinshasa et le Bas-Congo. Et aussi une température modérée dans les zones montagneuses : 19°C à Goma à 1550 m d'altitude et 20°C sur les hauts plateaux du Katanga.

C'est un pays humide avec les précipitations dépassant presque partout 1200 mm par an avec une diminution à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. Il y a deux saisons principales partout ailleurs : la saison de pluie et la saison sèche qui, elle, s'étend entre plus ou moins la mi-juin et la mi-août. En ce qui concerne les masses d'air, on a : la mousson atlantique qui constitue la principale source d'humidité, l'alizé du nord-est qui souffle du Soudan au cours de la saison sèche, l'alizé du sud-est pendant la saison sèche du sud et le courant équatorial qui souffle de l'océan indien.²⁹

Sur le plan hydrographique, le Congo est bien arrosé. Le fleuve Congo, ses multiples affluents et les nombreux lacs dont il dispose le pourvoient d'un immense bassin couvrant les deux tiers de la surface du pays et d'un réseau dense et bien réparti.³⁰

Du point de vue de la végétation, on peut noter deux zones : la forêt estimée à 43 % d'espace couvert et la savane herbeuse d'un côté et arborescente de l'autre.³¹ On peut comprendre qu'à partir des telles conditions, ce pays puisse contenir en son sein une grande diversité en ce qui concerne la faune.

1.1.1.2-L'aspect démographique

Du point de vue démographique, les chiffres qui sont donnés à ces jours relèvent d'une estimation peu fiable faute de mise à jour et de statistiques fiables. Notez que les travaux les plus sérieux en cette matière datent d'il y a environ 25 à 30 ans, si pas plus. De 24.320.000 en 1974, la population congolaise est passée à 30.981.382 habitants en 1985.³²

Lors des élections d'Octobre 2006, on a estimé cette population à plus ou moins 60 millions d'habitants. Tout cela dans une approximation inhérente à la confusion politique indescriptible du moment. Pays en guerre, absence totale de recensement, enrôlement

²⁸ Cfr. P. GOUROU, *Afrique*, Paris, Hachette, 1970, pp. 279-306. NDAYWEL à NZIEM, *op.cit.*, p. 41.

²⁹ Atlas Jeune Afrique, *République du Zaïre* : 1978 : pp. 14-15.

³⁰ Cinquième fleuve du monde par la longueur de son cours(4374km), pleinement alimenté par ses affluents du nord et du sud de l'équateur, ce qui lui assure un débit de 21 à 75000m³ par seconde en moyenne, il est le second du monde après l'Amazone. Cfr. P. Gourou, *op.cit.*, p. 279.

³¹ Cfr. G. DELEVOY, « Le Congo forestier », *Encyclopédie du Congo*, s.d. vol. 2. p. 1-14.

³² Cfr. NDAYWEL à NZIEM, *op. cit.*, p. 43; Atlas Jeune- Afrique, *Rép. du Zaïre*, p34 et De SAINT MOULIN, *Perspectives démographiques régionales (1975-1985)*, Kinshasa, 1978, pp. 20-58, selon les projections établies à partir des chiffres des recensements de 1970 et 1974.

électoral réalisé dans des conditions d'opacité totale, manque d'infrastructures adéquates, etc. Au-delà de tout et au regard de la superficie de ce pays, on peut dire qu'il est sous peuplé.

Au fil du temps, la situation démographique s'est imposée par sa diversité : les pygmées, les bantus, les soudanais et les nilotiques. De par le phénomène de migration et d'exogamie, le clan, unité résidentielle de départ, se structura en communauté linguistique nouvelle, pluriclanique, débouchant sur une structure sociale dénommée ethnie. Au départ basée sur la communauté de langue, celle-ci s'est consolidée en unité interne par l'usage des mêmes institutions. Le clan, réalité homogène sur le plan de la parenté, coexistait désormais avec l'ethnie, élément inter-clanique. Et avec le temps, les ethnies se segmentèrent et connurent des évolutions totalement divergentes suivant les circonstances et le dynamisme des aristocraties en place. Tantôt se créèrent des entités culturelles composites tantôt des unités politiques dotées d'une hiérarchie interne.³³

Lorsqu'on sait que cette organisation date d'avant l'ouverture sur le monde, on peut dire qu'il s'agit là d'une forme de civilisation naissante dans l'effort de création des formes d'organisations nouvelles et dans la capacité d'organiser l'environnement, de le maîtriser et de s'adapter à ses particularités. On peut retenir que tout cela variait selon qu'on était dans la zone forestière ou dans la savane. Vers la fin du 1^{er} millénaire, on connaissait déjà le fer et avec lui, se sont développés de façon tout à fait modeste, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le commerce. Et cela à côté de la cueillette et de la chasse.³⁴

Retenons que le Congo d'avant la pénétration étrangère a connu une forme de civilisation particulière et qui se résume en une certaine circulation interne des biens, des personnes et des idées. Et au-delà de la diversité d'ethnies, c'est un même mode de vie, avec ça et là, des nuances différentes dues à des conditions particulières de chaque groupe.

1.1.2-Le Congo ancien

Pour besoin de commodité, nous entendons par ce terme la structure du pays d'avant la pénétration européenne pour la différencier d'avec la structure advenue après le contact avec l'extérieur. C'est une structuration convenue par les historiens du Congo, particulièrement ceux de l'école de Lubumbashi.

1.1.2.1-Les hommes et leur mode de vie.

Dans la période ancienne et à un certain niveau de croissance démographique et de maîtrise de l'environnement, le besoin s'est fait sentir d'une organisation sociale et politique plus structurée, offrant plus de garantie que le clan et l'ethnie.³⁵

³³ Cfr. NDAYWEL à NZIEM, *op. cit.*, p. 53.

³⁴ J. CORNET, « Autour de l'histoire du Shaba », *Zaire-Afrique*, 1980, 150, pp. 609-616.

³⁵ Cfr. M. POSNANSKY, « Les sociétés de l'Afrique subsaharienne au 1^{er} âge de fer », *Histoire générale de L'Afrique*, Paris, Jeune-Afrique-Stock-UNESCO, 1980, vol. 2, pp. 779-794.

1.1.2.1.1-Sur le plan social.

Du point de vue religieux, les habitants du Congo, avant tout contact avec l'extérieur, croyaient en un principe créateur suprême de qui tout dépendait. IL était appelé diversement selon les contrées : Mvidi Mukulu, Mungu, Nzambi, Nzambe, Imana, etc. Entre lui et les hommes existaient les ancêtres et les esprits de la nature. En dehors du bon créateur, ils croyaient aussi en un esprit du mal duquel on pouvait se protéger en invoquant les ancêtres pour qu'ils intercèdent auprès du créateur. Ces ancêtres protégeaient aussi contre les Forces malveillantes qui agissaient dans la société. Cette croyance avait une incidence sur les relations interpersonnelles au point que certains en raison de leur position sociale, jouissaient d'une certaine respectabilité et étaient craints par rapport au pouvoir qu'ils étaient censés détenir. Dans les réunions, ils avaient une certaine préséance et avaient droit à la parole avant tous les autres. Comme un tel avantage n'était pas reconnu à tous, on était là devant une forme de discrimination qui scellait l'inégalité entre les hommes pourtant ressortissant d'une même entité sociale.

1.1.2.1.2-Sur le plan cosmogonique.

On croyait aussi en l'existence de deux mondes, celui des morts et celui des vivants et que tous les vivants n'étaient pas égaux. Certains parmi eux étaient investis du pouvoir supranaturel. De ce fait, ils pouvaient soit bénir ou maudire, soit guérir ou tuer, prédisposer ou indisposer les Forces de l'au-delà. Les aînés (père, mère, oncle et tante) disposaient d'un pouvoir réel sur les cadets (fils, fille, neveu et nièce). Une parole bienveillante ou malveillante d'un parent avait un certain pouvoir sur les enfants. Et au-delà du contexte restreint de la famille, la société reconnaissait un pouvoir similaire à certaines catégories d'hommes, notamment les devins et les sorciers, les chefs politiques (dignitaires et rois). Tous, à des degrés divers, étaient en contact avec l'au-delà et étaient capables d'agir sur les Forces de la nature (fauves, tonnerre, épidémie, etc.).³⁶

Sur le plan interne, la parenté passait pour le mode de regroupement le plus important. Le mode de filiation connu était soit matrilineaire ou patrilinéaire soit les deux à la fois comme chez les lunda. La circulation des hommes d'une famille à une autre s'est faite par des échanges matrimoniaux. Ainsi la famille nucléaire représentait une unité qui abritait nécessairement deux clans. C'est de là qu'est né le lignage, relation pertinente au niveau de l'organisation d'ensemble au sein du village ou de la région. Le lignage regroupait les membres de la parenté consanguine qui en toute conscience se reconnaissaient comme tels et entretenaient entre eux des relations suivies de parenté. Et le lignage, en devenant plus vaste et plus complexe, a donné lieu au clan, lignage maximal, vaste unité regroupant l'ensemble des lignages médians qui se considéraient comme liés entre eux.

1.1.2.2-Les structures politiques

Retenons d'emblée que c'est le clan qui assurait le passage du contexte familial vers le contexte politique. En fait, la politique apparaissait comme une excroissance du familial étant

³⁶ Cfr. NDAYWEL à NZIEM, *op. cit.*, p. 58.

donné que les clans pouvaient être hiérarchisés entre eux au sein de l'ethnie ou du groupe d'ethnies.³⁷

Ainsi toute la vie politique utilisa d'abord le vocabulaire familial avant de l'enrichir des termes spécifiquement politiques. Les notables du village étaient des « Aînés » des lignages en présence : le chef du village était l'« Aîné » des « Aînés » des lignages du village.³⁸

On peut en retenir que le village a été la première instance de la pratique politique. Celui-ci englobait une hiérarchie habilitée à trancher les conflits qui dépassaient les frontières du lignage, comme ceux qui opposaient deux groupes familiaux différents.

Au-delà du village, se situe une chefferie pour trancher des conflits plus complexes. Ici la préséance revenait à l'Aîné des chefs du village. Il était anobli en même temps que tout son clan devenait aristocrate. Par la suite, c'est au sein de ce clan exclusivement que se recrutaient les dignitaires devant exercer le pouvoir. Ainsi étaient nées les aristocraties cheffales. Le pouvoir revenait au clan aristocrate au point que l'individu en place ne faisait que le représenter. Si le clan en place était contesté et qu'il se faisait évincer par un autre, on assistait alors à un changement de dynastie au sein de la chefferie.³⁹

La structure spécifiquement royale s'avérera plus explicite dans ses ambitions. On parle de royaume, lorsque la distribution de la pratique politique dépasse deux niveaux et comporte un troisième ou un quatrième niveau donnant lieu à plusieurs instances hiérarchisées entre elles : un chef de village, un chef de groupe de villages (chefferies-provinces) et un chef de l'ensemble de la société politique (royaume-empire). Si royaume et empire connaissent le même type d'organisation interne, l'Empire, quant à lui, suppose une étendue suffisamment vaste, avec pour conséquence, une organisation moins structurée et un pouvoir nettement moins centralisé. L'Empire peut abriter en son sein plusieurs royaumes.

Bref, le Congo ancien a connu une certaine organisation politique dont on peut retenir aujourd'hui la formation de certains foyers politiques dont notamment : l'empire Luba, l'empire Lunda, les royaumes Kongo, Kuba, ... etc.⁴⁰

On a à ce propos 5 foyers bien distincts :

- le foyer Mongo, aux alentours des lacs Maindombe et Tumba au sud de l'équateur,
- le foyer de l'ouest avec un certain nombre de royaumes dans la région côtière : Bunu, Kongo, Matamba, Angola, Loango, Kakongo, Ngoyo, Musuku et peut-être aussi Makoko,
- le foyer du Nord-Katanga : l'empire Luba et l'empire Lunda,
- le foyer de Grands lacs : Buganda, Rwanda, Burundi,
- le foyer soudanais : Zandé, Mangbetu et Ngbandi.⁴¹

Cette structuration politique répond au besoin de sécurité individuelle et collective qui lui-même débouche sur le besoin de la justice. Mais à ce stade, les catégories constitutives de cette justice ne sont pas à confondre totalement avec les catégories occidentales de la justice.

³⁷ On distinguait le clan « aîné » du clan « cadet », le clan « époux » du clan « épouse », le clan « royal » des clans « roturiers » et « esclaves », etc.

³⁸ Le plus ancien vestige connu d'une structuration politique au Congo se situe à l'époque du Kisalien ancien (début IX^e siècle). La présence des anneaux du cuivre destinés à être portés au poignet, la découverte d'une hache de parade à manche cloutée, supposaient incontestablement l'existence d'un pouvoir hiérarchique. Cfr. J. Cornet, *op.cit.*, p. 612.

³⁹ Suivant l'idéologie du pouvoir en place, le dignitaire responsable de la chefferie ou plus précisément son clan, était propriétaire terrien. Les limites de la propriété constituaient précisément la chefferie. Tous les villages situés sur ce terroir étaient donc les sujets. Ils devaient un tribut au chef de la chefferie, signe par lequel ils reconnaissaient être soumis et redevables.

⁴⁰ J. VANSINA, *Les anciens royaumes de la savane*, Léopoldville- Kinshasa, IRES, 1965.

⁴¹ Cfr. NDAYWEL à NZIEM, *op.cit.*, p. 64.

Si la propriété privée est reconnue ici, elle doit pourtant être relativisée. Ce qui appartient en fait à un membre du groupe, appartient par-delà tout aussi au groupe par l'effet de la solidarité. Il serait mal vu qu'un membre ait suffisamment des biens et qu'il soit indifférent vis-à-vis de la pauvreté des autres membres du groupe. Il a l'obligation de les aider constamment et même systématiquement. Ce qui serait incompréhensible en Occident. J'ai à l'idée l'exemple d'un couple mixte des amis. L'homme, africain, proposait à sa femme, européenne, d'aider le frère de celle-ci qui était surendetté en prenant en charge une partie de ses dettes. La femme lui a dit que son frère n'accepterait pas. Mais sur insistance de l'homme, la proposition a été faite au concerné qui, effectivement a décliné l'offre au motif qu'il devait assumer seul sa situation et qu'il n'était pas normal qu'il en soit autrement. D'un côté, il y a un sens de responsabilité individuel fort et assumé tandis que de l'autre, on a tendance à fuir sa responsabilité en chargeant le groupe. C'est deux cultures différentes, deux conceptions différentes de gérer la société. La rencontre de ces deux cultures va ipso facto avoir une incidence sur la nature et la gestion des institutions politiques et sociales dans ce qui va devenir le Congo dans sa configuration actuelle. Cette caractéristique sera déjà marquée dans la partie qui suit et qui se rapporte au Congo depuis son ouverture sur le monde.

1.1.3-Le Congo nouveau

Nous entendons par Congo nouveau, la période consacrée par la rencontre avec l'étranger et toutes les structurations sociales et politiques qui ont suivi avec leurs implications proches ou lointaines dans l'organisation politique actuelle.

1.1.3.1-Le contact avec le monde extérieur

Le premier contact avec l'Europe date du XV^e siècle. Elle s'est concrétisée par une mutation profonde au niveau intérieur et par l'émergence d'un Etat de type nouveau qui a englobé les multiples réseaux politiques du moment. Mais les premiers contacts avec l'extérieur se sont accompagnés du mouvement d'esclavage.

1.1.3.1.1-La traite.

Comme nous venons de le dire, la traite fut un élément essentiel de ce contact. La découverte de l'embouchure du fleuve Congo⁴² a coïncidé avec la découverte de l'Amérique en 1492. Le Congo intéressait comme réserve de la main d'œuvre pour travailler dans les plantations d'Amérique et des Antilles.⁴³ Ce fut comme une manière de rentabiliser l'Afrique.⁴⁴ De ce point de vue, la cote était très sollicitée. Et tout se faisait en fonction de la cote et même l'arrière-pays était aménagé en fonction de cet impératif. C'est à ce moment

⁴² Les caravelles de Diogo Cao, sujet de sa Majesté le roi du Portugal accostèrent sur l'embouchure du fleuve Congo au mois d'août 1483. Cfr. F. BONTINCK, « Le Padrao de l'embouchure du Zaïre : historique et significations », in *Cultures au Zaïre et en Afrique*, 1972, 2, pp. 3-31.

⁴³ M. MAHN-LOT, *La découverte de l'Amérique*, Paris, Flammarion, 1970.

⁴⁴ Voir à ce propos NDAYWEL à NZIEM, *op.cit.* ; H. DESCHAMPS, *Histoire générale de l'Afrique noire (des origines à 1800)*, Paris, PUF, t1, 1970, t2, 1971 ; E. WILLIAMS, *Capitalisme et esclavage*, Paris, PA, 1968.

qu'on note les premiers changements qui ont permis une première révision des sociétés autochtones remodelant au passage leur identité. C'est l'observation faite par les ethnologues et les missionnaires à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, à l'occasion des traversées du continent et des premiers voyages dans l'arrière-continent.

Comme on pouvait s'y attendre ce mouvement a pris des proportions telles que les abus qui abondaient ont fini par créer un mouvement de contestation pour son abolition. Avec l'abolition de la traite, la colonisation a pris sa place, justifiée d'abord par un besoin scientifique : découvrir la source du Nil. Ensuite un besoin religieux : évangéliser. A ces deux besoins, on peut ajouter aussi le besoin humanitaire : la lutte contre l'esclavagisme, qui allait croiser le besoin commercial d'exploiter les richesses abondantes de ce continent.

Comme il fallait accéder aux Indes par la voie africaine, on a fondé des comptoirs commerciaux tout le long des côtes. La vie des autochtones en changea par la création des voies d'infiltration des premiers produits importés. Comme on peut le soupçonner, cette vie a dû changer surtout sous l'impulsion d'une nouvelle organisation politique qui allait suivre.

1.1.3.1.2-L'Etat indépendant du Congo (E.I.C.) : 1885-1908

L'Etat indépendant du Congo est une émanation de l'Association internationale pour le Congo (A.I.C.). Comme le fait remarquer Ndaywel è Nziem, la délimitation des frontières nationales actuelles fut laborieuse et exigea toute l'adresse de Léopold II pour parvenir à la réalisation de ce long tracé frontalier. Pour y parvenir, il a fallu de nombreuses négociations qui par ailleurs, n'ont pas tenu compte de formations ethniques en présence et donnant lieu à des découpages arbitraires. C'est ainsi que les anciennes entités politiques ont été dispersées. L'ancien royaume du Kongo fut découpé entre l'Angola, l'E.I.C. et le Moyen-Congo ; l'empire Lunda entre l'Angola et l'E.I.C/ et la Rhodésie du nord ; l'empire Luba entre l'E.I.C. et la Rhodésie du nord ; le domaine des Bami entre l'E.I.C. et le Ruanda-Urundi ; les Zandé entre l'E.I.C. et le Soudan et l'Ubangi-Chari ; les Ngbandi entre l'Ubangi-Chari et l'E.I.C. Par l'arrêté royal du 4 novembre 1908, l'E.I.C. est devenu colonie belge.⁴⁵

L'E.I.C. était la « propriété » du souverain belge. Ce qui explique qu'il y exerça un pouvoir absolu avec une forte centralisation de pouvoir.⁴⁶ Au fait, l'histoire administrative proprement dite du Congo commence en 1888 avec une première structuration interne obéissant aux impératifs de la nouvelle gestion. Sur le terrain, le roi souverain était représenté par un administrateur général, Sir Francis de Winston, qui succéda à Stanley dans cette fonction et qui proclama la fondation de l'Etat à VIVI (1^{ère} capitale, puis BOMA) le 1^{er} juillet 1885. Le titre de « gouverneur général » se substitua à celui d'administrateur général.

Et à Boma, l'administration centrale fut composée du gouverneur et de ses adjoints (vice-gouverneur général, inspecteur d'Etat, d'un secrétaire et des services administratifs (directions de la justice, de la Marines et des Travaux publics, du service administratif, de l'Agriculture, de l'industrie et des Mines, des travaux de défense, de la Force publique et des Finances).⁴⁷ A part quelques réajustements administratifs, cette structure demeura à peu près inchangée jusqu'en 1960.

⁴⁵ Cfr. J. VANHOVE, *Histoire du Ministère des colonies*, Bruxelles, ARSOM, 1968 ; NDAYWEL è NZIEM, *op.cit.*, p. 319.

⁴⁶ Cfr. J. STENGERS, *Congo. Mythes et réalités*, Bruxelles, Duculot, 1989, p. 93.

⁴⁷ J.L. VELLUT, *Guide de l'étudiant en histoire du Zaïre*, Lubumbashi, 1974, pp. 115-116.

1.1.3.1.3-Le Congo-belge : 1908-1960

Le Congo-belge couvre la période coloniale proprement dite, excepté celle couvrant l'E.I.C. Il faut toutefois noter que pour les congolais, la colonisation englobe les deux périodes. La période concernée se caractérise par la fin des structures politiques et sociales anciennes, remplacées par l'avènement d'une organisation politique d'un type nouveau : l'Etat occidental moderne avec son objectif de domination. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le texte de Rufast (Recueil à l'usage des fonctionnaires et des agents du service territorial : le double but poursuivi était inséparable : « *répandre la civilisation, développer les débouchés et l'action économique de la Belgique* »).

C'est aussi une période marquée par un développement rapide dans tous les domaines de la vie courante. Sauf que les autochtones ne jouissent pas de mêmes droits que les européens. Cette situation va s'amplifier au point de provoquer des poches de résistance qui vont plus tard donner lieu à la revendication de l'indépendance.

1.1.3.2- La décolonisation et l'émergence de l'esprit nationaliste

Les malaises sociaux grandissant ont débouché sur une prise de conscience politique durable auprès des autochtones lettrés. L'influence extérieure et le souci belge d'isoler sa colonie pour ne pas la perdre, ont eu pour effet d'éveiller les consciences et de faire naître l'esprit nationaliste. La solidarité afro-américaine et la Deuxième guerre mondiale ont été déterminantes à ce propos.

1.1.3.2.1-Quelques facteurs extérieurs instigateurs de cet esprit :

1.1.3.2.1.1-Le mythe du communisme

La crainte d'une ingérence communiste au Congo date des années 20. Au 2^e Congrès de Komintern tenu à Petrograd en 1920, il a été adopté une stratégie de « *front uni* » comme instrument de lutte révolutionnaire à travers les pays coloniaux, par l'intermédiaire des partis communistes européens. Naturellement, on pensait, en ce qui concerne le Congo-belge, que le parti communiste belge soutiendrait les mouvements de protestation et exploiterait les points faibles du régime colonial (l'exploitation du prolétariat, le travail et le recrutement forcé ainsi que les brutalités coloniales).

1.1.3.2.1.2-Le mythe de l'Amérique

Vers les années 1920, il était question d'un retour « éventuel » des américains noirs comme le prônait les enseignements du kimbanguisme et du kitawala, deux christianismes ⁴⁸africains d'un prosélytisme très assidu. L'influence afro-américaine se fait remarquer par des infiltrations garveystes et par le rôle déterminant que joua W.E.B. Dubois dans la prise de

⁴⁸ Marcus Garvey passa pour être le père du « sionisme noir ». Né en Jamaïque le 7 août 1887, il fut marqué par le mépris qu'inspiraient les noirs. Il crée aux U.S.A., l'« Association universelle pour le Progrès des noirs ». Partisan du retour des noirs en Afrique, leur mère-patrie, il lance le slogan : L'Afrique pour les africains d'Afrique et d'ailleurs ». Il mourut en 1940. Lire à ce propos G. PADMORE, *Panafricanisme ou communisme ?*, Paris, P A, 1962, pp. 97-113 ; Ph. DECRAENE, *Le panafricanisme*, Paris, PUF, 1961, pp16-17.

conscience de certains congolais. En effet, W.E. Burghart Dubois a eu une influence auprès des africains de la diaspora européenne. Né à Massachussetts en 1868, il fut le chantre du panafricanisme. En 1908, avec l'aide des blancs libéraux, il fonda le National Association for the advancement of coloured People (NAACP). En 1920, il préconisa le remaniement de la carte politique de l'Afrique. Son grand mérite fut d'avoir fait progresser le projet panafricaniste énoncé par Sylvester Williams par l'organisation des premiers congrès panafricains. Il joua un rôle primordial dans la mise au point de leurs programmes et dans l'élaboration d'une stratégie d'action progressiste qui permit enfin au panafricanisme de trouver un foyer sur le sol africain lui-même.⁴⁹

1.1.3.2.1.3-Paul Panda Farnana ou le protonationalisme congolais

Il s'agit d'un jeune congolais, étudiant en Belgique qui s'illustra par son combat nationaliste pour la défense des droits et des aspirations des « sans-voix » que sont les populations congolaises. En novembre 1919, il fonda en Belgique une « *société de secours et de développement moral et intellectuel de la race congolaise* » appelée **l'union congolaise**. Regroupant une douzaine de congolais, cette association fut mise sous la protection de Louis Frank, ministre libéral des colonies et d'Emile Vandervelde, leader socialiste et ministre de la justice.⁵⁰ On peut noter qu'il a subi l'influence de Dubois avec qui il a été en contact au premier congrès panafricain.

D'après Franz Fanon, Paul Panda avait atteint le degré de conscience auquel le colonisé n'accède. Dans un premier temps, dit-il, « *l'intellectuel colonisé aspire à assimiler la culture du dehors et il en est fier. Par la suite, il se met à se souvenir de son passé et il est gêné de son état. Puis, il atteint l'étape dite de combat où il se pose en réveilleur de conscience et accepte d'assumer sa différence* ». ⁵¹

Au 2^{ème} congrès panafricain, lors de la séance du 11 septembre, Panda fit un exposé sur « *l'histoire de la civilisation nègre sur les rives du Congo* » où il s'appuya sur l'existence dans le passé, de relations égalitaires pour proposer l'admission de chefs noirs au sein des conseils de gouvernement au Congo-belge ; il exprima le souhait que sur un plan général, que des diplomates nègres soient présents au sein des commissions internationales, comme celles de Genève, afin de surveiller l'administration des mandats.⁵²

⁴⁹ Cfr. Ph. DECRAENE, *op.cit.*, pp. 13-14. Le premier congrès panafricain eut lieu à Paris en 1919, au lendemain de l'armistice. On y revendiqua le droit des peuples noirs à disposer d'eux-mêmes. Le deuxième congrès qui s'ouvrit au Central Hall de Londres, le 28 août 1921, se déroula en 3 sessions : à Londres du 28 au 30, à Bruxelles, du 2 au 5 septembre et à Paris. On y insista sur l'égalité des droits entre Noirs et Blancs. Le 3^{ème} Congrès en 1923 : à Londres : 7-8 novembre ; à Lisbonne : 1-2 décembre. On y revendiqua les droits sociaux et politiques des intellectuels africains lusophones réunis dans la liga Africana. Le 4^{ème} congrès à New York en 1927. On y revendique les droits des africains à faire entendre leurs voix auprès des gouvernements qui dirigent leurs affaires. On y proclame le droit des Noirs à la terre d'Afrique et à ses ressources.

⁵⁰ F. BONTINCK, « Mfumu Paul Panda Farnana (?) nationaliste congolais », in MUDIMBE V.Y. (édit.), *La dépendance de l'Afrique et les moyens d'y remédier*, Paris, Berger Levrault, 1980, pp. 591-610. Aussi NDAYWEL à NZIEM, *op.cit.*, p.440.

⁵¹ F. FANON, *op.cit.*, pp. 153 et sq.

⁵² J.L. VELLUT, « Resistances et espace de liberté dans l'histoire coloniale du Zaïre : avant la marche à l'indépendance (c.a.1876-1945) », in C. COQUERY-VIDROVITCH et alii, *Rébellions- Révolution au Zaïre 1963-1965*, Paris, L'Harmattan, 1987, t1, pp. 24-73.

1.1.3.2.1.4-La Deuxième guerre mondiale et ses conséquences politiques au Congo

Pour les congolais, la première retombée de cette guerre a été la sensation du vide politique ressentie à cause de la double défaite de la métropole, à la fois militaire vis-à-vis de l'Allemagne et économique par rapport au réseau anglo-américain (USA, Angleterre, Afrique du Sud).

Au vide politique s'ajoute un courant anticolonialiste. Celui-ci est renforcé par la Charte de l'Atlantique signée le 14 août 1941 entre Roosevelt et Churchill et qui déterminait les prescrits devant régir désormais les relations entre nations du monde libre. On y évoquait « *le respect du droit pour tous les peuples de choisir la forme de gouvernement sur lequel ils désiraient vivre* ». Avec la signature de la Charte des Nations unies le 26 juin 1946 par 50 Etats, la colonisation devint officiellement un problème international.

La guerre a eu aussi comme effet l'émergence d'une élite autochtone issue de la colonie (les évolués comme on les appelait au Congo) et qui, naturellement, a joué un rôle prépondérant dans l'évolution de la colonie.

1.1.3.2.2-Des facteurs internes à l'émergence de cet esprit :

Sur le plan interne, les choses se sont précipitées. Depuis 1954, les oppositions de la métropole se répercutaient au Congo. Le plan Van Bilsen qui préconisait l'indépendance dans 30 ans donna lieu à l'apparition des manifestations anticolonialistes : *Le Manifeste conscience africaine*, *la Déclaration de l'Episcopat du Congo*, *le Manifeste de l'ABAKO*.⁵³

Les élections communales organisées en 1957, ajouter à cela le discours prononcé par le Général de Gaulle à Brazzaville, la participation des congolais à l'Exposition internationale de Bruxelles et au Congrès panafricain d'Accra, y compris l'accession à l'indépendance du Ghana et de la Guinée, ont fini par inspirer les congolais et les pousser de plus en plus dans la réclamation d'émancipation de type nationaliste et faire que l'indépendance soit accordée le 30 juin 1960, à la surprise de tous, y compris la métropole elle-même et la colonie, sans préparation, sans transition, avec les conséquences désastreuses inéluctables dans de telles conditions sur la gestion d'un Etat moderne.⁵⁴

1.1.4-Que dire de cette politique coloniale par rapport à la théorie de John Rawls ?

On connaît l'influence du système colonial dans la gestion d'un Etat moderne adopté par les congolais après l'indépendance. Le pouvoir politique ne se conçoit pas autrement que dans son aspect autoritariste. C'est comme ça qu'on l'a vécu. C'est comme ça qu'on l'a appris. L'idée majeure qui sous-tendait cette politique coloniale, indépendamment des considérations d'ordre commercial et économique, était la mission civilisatrice de l'Europe à travers le monde. On comprend qu'à l'époque où s'amorce la poussée colonisatrice de l'Europe, celle-ci, sous l'instigation des idées des Lumières, devrait être bien placée pour la promotion des droits de l'homme. Il n'en fut malheureusement pas question. Les inégalités instituées par le

⁵³ Cfr. NDAYWEL à NZIEM, *op.cit.*, pp. 510-5120

⁵⁴ Lire à ce propos cet extrait de Paul SALKIN, *L'Afrique centrale dans cent ans*, Paris, Payot, 1926, p.20 : « Les Nègres deviennent, dans tous les protectorats européens, ingouvernables. Les universitaires, les agitateurs ouvriers, les Noirs américains les excitant à la désobéissance et au mépris... Les plus ardents à nous combattre sont les universitaires, qui nous doivent tout. Pour eux, l'instruction supérieure, c'est l'Afrique aux africains ».

système mis en place dans les colonies, forcent à croire le contraire. L'idéologie colonisatrice a fonctionné comme si ce qui était interdit à l'intérieur de l'Europe, était permis au-delà de ses frontières.

A ce propos et par rapport aux principes de la justice prônés par John Rawls, le système politique colonial est totalement à l'opposé du système qui doit sous-tendre une société bien ordonnée. Celle qui garantit les principes de liberté et d'égalité pour tous les membres de la communauté. Une communauté de droit sans exclusive. Dans le système colonial, le paternalisme caractéristique de son fonctionnement, a fini par scinder la communauté en deux groupes bien distincts : celui des colons, sujets de droit et les autres, traités comme des enfants pour qui on décidait du bien et du mal.

Ce faisant, il a porté dans son sein les germes de sa propre destruction. L'organisation nouvelle du pouvoir qu'on exporte en Afrique, sous sa forme d'Etat et surtout d'Etat moderne, mieux structuré et pour des sociétés devenant de plus en plus complexes, plutôt que d'être modèle de justice, c'est-à-dire protecteur et garant des droits et libertés de tous, est apparue, sous sa forme violente comme un instrument de coercition et de domination, au service de quelques privilégiés qui étaient du bon côté, c'est-à-dire ceux qui détenaient le pouvoir et leurs acolytes, au détriment de tous les autres. Même quand on a parlé des raisons humanitaires comme la lutte contre l'esclavagisme, cela n'a pas été accompagné d'un certain humanisme civique. Ce qui aurait peut-être pu donner un visage plus humain au système. Il y a visiblement absence de reconnaissance mutuelle de deux identités en présence marquée par le déni de l'humanité de l'autre par le rejet systématique de sa culture et le refus de l'élever au rang d'un sujet de droits. C'est paradoxalement ce système qui a inspiré les dirigeants congolais après l'indépendance dans leur attitude vis-à-vis de leurs compatriotes. Ce qui relève d'une absurdité incompréhensible.

1.1.5- Le Congo indépendant : 1960 à nos jours.

De façon tout à fait délibérée, nous nous proposons de passer en revue cette période, en y épinglant les grandes caractéristiques, en passant outre des détails quelques fois importants, pour nous appesantir sur l'organisation politique. Tâcher d'y voir ses implications sur le plan de la justice politique et sociale, dans l'effort présumé d'érection d'un Etat-nation moderne qui puisse garantir les droits de l'homme. Un Etat de droit démocratique coïncidant avec la société bien ordonnée de John Rawls.

1.1.5.1-La première république : 1960-1965.

Concernant cette période et tenant compte de toutes les épisodes de l'histoire coloniale et surtout celles concernant les enjeux de la décolonisation, on est en droit d'espérer un changement qui aille dans le sens de l'avènement d'un Etat de droit démocratique moderne, fondement d'une nation non pas supposée mais vécue réellement sur terrain et intériorisée dans l'imaginaire collectif. 50 ans après, on court toujours derrière cet idéal nationaliste au sens de patriotique, qui, pourtant est fortement apparent dans la lutte anticolonialiste. Les causes sont sûrement multiples et même complexes. Mais la plus déterminante et celle qui est souvent pointée du doigt, c'est celle de :

– l'impréparation politique dans le cas du Congo.

Déjà au lendemain de l'indépendance, l'imbroglio politique était tel qu'il n'y a même pas eu un laps de temps de répit ne fût-ce que pour fêter la fameuse liberté retrouvée ou encore dresser un bilan de cette lutte. Question de voir d'où on vient, où on est et surtout où on va. Tirer son plan en élaborant un projet de société et un programme inhérent pour l'avenir. Nul n'y a été préparé. Comme on pouvait s'y attendre, dans ces conditions, c'est la guerre civile qui a pris place dans laquelle le premier ministre Lumumba a trouvé la mort sans avoir commencé à travailler.

En dix-huit mois, constate Crawford Young, le Congo accéda à l'indépendance en un mouvement que ne purent réellement contrôler ni le colonisateur ni les colonisés. On se mit à improviser toute une série de mesures qui, élaborées à partir des crises et des perspectives passées, étaient, au moment de leur application, déjà dépassées. Mise en face d'un éventail très réduit de possibilités, qui impliquaient toutes de très gros risques, la Belgique se jeta en janvier 1960, dans ce que l'on a appelé « *le pari congolais* ». Les congolais, chefs autant que subordonnés, essayèrent désespérément de s'adapter aux nouvelles possibilités qui leur étaient soudainement offertes, et d'en profiter. Ils furent embarqués dans ce que l'on a pu appeler « *le plan de décolonisation le plus radical que l'on ait jamais appliqué dans une colonie* ». ⁵⁵

Il est vrai que l'on n'attendit pas longtemps pour voir ce pays sombrer dans le chaos juste après les cérémonies de l'indépendance. Pessimiste, la prédiction de Salkin s'est réalisée avec la mutinerie de la Force publique. On peut noter que c'est par l'africanisation la plus spectaculaire de toute l'Afrique, dans l'administration toute entière et dans l'armée, que se réalisa la transmission des pouvoirs. En moins de 2 ans, le Congo, qui avait été la structure politique européenne la plus complète de toute l'Afrique tropicale, avait atteint un degré d'africanisation dont on ne trouvait l'égal qu'en Guinée. Et à cette transformation unique, il serait difficile de trouver l'équivalent dans l'histoire. ⁵⁶

Cette impréparation politique est la conséquence de l'interdiction par la Belgique de toute activité politique, l'interdiction de création des partis politiques qui n'a été levée qu'au lendemain des élections communales de 1957.

– Le manque d'adaptation du système parlementaire est très symptomatique de ce premier moment d'indépendance au point où on constate aussi l'absence de contact entre les gouvernants et les gouvernés. Ce qui a fini par entamer toute la confiance entre les deux. Les politiciens sont aux yeux de la masse, une race des gens impopulaires : le terme politique suggère facilement l'idée d'une exploitation cynique de la fonction publique à des fins personnelles. René Dumont pense à propos du Congo, que c'est une situation-type en Afrique indépendante. ⁵⁷

– L'autre cause désastreuse consécutive à ce manque de préparation politique est le manque d'efficacité des parties politiques. Ils n'ont pas été opératoires tout simplement parce qu'on n'en a pas compris le sens et l'utilité mais surtout parce qu'on en a fait un usage abusif. Comme un effet de défolement pour pallier le manque dû à l'interdiction précédente, les partis politiques d'après l'indépendance ont été tellement nombreux qu'au lieu d'être des facteurs d'intégration, n'ont pu être que des instruments de désunion, représentant souvent une ethnie et sans programme ni projet de société. Ainsi, constate Crawford Young, « *de 1960 à 1963, les partis n'étaient plus dans les diverses assemblées, que des cliques politiques disposant d'une organisation extra-parlementaire consistant en un comité qui se bornait à lancer de temps à autre un petit communiqué* ». ⁵⁸

⁵⁵ Crawford YOUNG, *Introduction à la politique congolaise*, Kinshasa, édit. Universitaires, 1965, p.6. Voir aussi A.A.J. VAN BILSEN, *Vers l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi*, Kraainem, 1959.

⁵⁶ C. YOUNG, *op.cit.* pp. 6-7.

⁵⁷ Cfr. René DUMONT, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, édit. du Seuil, 1962.

⁵⁸ C. YOUNG, *op.cit.* p.206.

– Manque de leadership :

Le Congo se caractérise aussi par un manque de leadership nationaliste capable de mettre sur pied un projet politique au niveau national et un programme d'application de celui-ci. Au lieu d'un projet national, c'est non seulement l'absence de projet tout court mais surtout l'ethnisation outrancière des rapports politiques culminée par des tentatives de ⁵⁹sécession (au Katanga avec Tchombé et au Sud-Kasaï avec Kalonji).

1.1.5.1.0-Que penser de cette première république par rapport à la théorie de John Rawls ?

Il ressort qu'on se trouve en présence d'une situation politique inédite où il n'est évidemment pas possible d'envisager une quelconque application des principes de la justice que John Rawls préconise étant donné que la structure se s'y prête pas. On connaît la place que Rawls accorde à la structure de base d'une société. C'est elle l'infrastructure sans laquelle aucune application des principes de la justice n'est possible. Elle est pour lui l'objet premier de sa théorie. La structure de base d'une société est « *la façon dont les institutions répartissent les droits et les devoirs fondamentaux et déterminent la répartition des avantages tirés de la coopération sociale* ».

Or, ici il y a absence de leadership, absence d'infrastructures cohérentes du point de vue politique et culturel, absence de la fondation même d'une société bien ordonnée, celle comprise comme communauté des citoyens régis par des droits et des libertés fondamentales qui doivent être reconnus à toute personne humaine. Paradoxe énorme pour une lutte qui a utilisé cette raison pour sortir du système colonial. Ce qui fait penser à une autre prophétie, celle du général belge Janssens qui a dit en son temps qu'« *après l'indépendance égal avant l'indépendance* ».

On peut retenir que le secteur politique n'a pas joué le rôle qu'on pouvait en attendre en tant que lien entre le peuple et la politique. On sait par ailleurs que la construction d'une nation suppose la congruence de l'unité politique et de l'unité nationale.⁶⁰ Et cette congruence n'est opérationnelle que dans la mesure où les principes d'égalité et de liberté sont politiquement et juridiquement traduisibles dans la société et ressentis comme tels par la population. Traduisant une certaine conception de la justice, il en découle un sentiment qui est fondateur d'une société bien ordonnée. Sentiment qui fait défaut à ce moment au Congo où les institutions représentatives ne sont plus que des corporations de parlementaires et où les partis ont perdu tout contact avec les masses, tant urbaines que rurales et sont devant un avenir incertain. Les leaders n'ayant plus besoin de leurs ouailles, le système s'est refermé sur lui-même. Et comme on pouvait s'y attendre, la frustration s'est substituée à l'espérance du départ en se traduisant par l'apathie, le retrait et la démobilisation générale de la population. Parallèlement à cette situation, le besoin d'un changement radical se fit sentir. Tous les ingrédients étaient réunis pour la guerre civile et la rébellion qui se généralisèrent entre 1964 et 1965 avec les mercenaires de Jean Schrame à Stanleyville d'un côté, les troupes maoïstes dirigées par Gaston Soumialot et Pierre Mulele de l'autre. Sans oublier les gendarmes katangais qui faisaient des incursions à partir de l'Angola et de la Zambie et les adversités permanentes entre villages voisins. D'où le concept de congolisation proche de celui de balkanisation très présent dans les discours des chancelleries à ce moment. Le 24 novembre

⁵⁹ John RAWLS, *Théorie de la justice*, trad. fr. C AUDARD, Paris, Seuil, 1987, p. 271.

⁶⁰ Lire à ce propos le livre d'Ernest GELLNER, *Nations et nationalisme*, trad. fr. Bénédicte PINEAU, Paris, édit Payot et Rivages, 1999.

1965, l'armée à la tête de la quelle se trouve le lieutenant colonel Mobutu prend le pouvoir par un coup d'état militaire en destituant le président Kasa-vubu.⁶¹

1.1.5.2-La deuxième république : 1965 à 1990⁶²

Dans un premier temps, l'armée justifie son geste par la volonté symboliquement nationaliste ou mieux patriotique de délivrer le pays d'un désordre qui n'avait que trop duré, de le pacifier et de refaire son unité si gravement en péril en mettant fin aux désordres des politiciens. C'est ce que stipule le communiqué lu à la radio par le Haut-commandement militaire. Il importe de noter que, sans préjuger de l'évolution ultérieure, cette action avait le soutien d'une population fatiguée des oppositions internes récurrentes et des affres qui en découlaient et qui aspirait tout simplement à la paix. Sans expérience politique appropriée, cette population était loin de redouter une dictature naissante, à des conséquences inestimables.

En effet, le Congo venait d'accéder à la mode africaine du moment faite des coups d'état militaires qui avaient tendance à s'imposer comme solution à des crises politiques internes, au moment où des partis uniques sont instaurés comme solutions inespérées aux excès de la démocratie d'origine occidentale, ainsi que le souligne Ndaywel è Nziem.⁶³

1.1.5.2.1-Mobutu et le nouvel ordre politique : restauration de l'autorité de l'Etat

Quoi qu'on en dise, les structures d'un Etat moderne étaient mises en place par la Belgique même s'il manquait visiblement de cadres pour l'animer et le rendre opérationnel. L'objectif avoué du nouveau régime politique était, nous l'avons déjà signalé, la pacification du pays et la sauvegarde de l'unité nationale mise en mal par cet impasse politique fait des guerres civiles, des sécessions et des rébellions en tous genres.

⁶¹ La nature de ces cinq 1ères années de l'indépendance se résume dans la précipitation des événements tel que le raconte Ndaywel è Nziem, *op.cit.*, p.567 : « A Léopoldville et dans la plupart des métropoles, la fête fut intense mais de courte durée. Elle fut vite oubliée quand l'Etat fraîchement constitué éclata en trois temps : au lendemain du départ des derniers invités venus participer aux festivités, éclatèrent les mutineries de la Force Publique (mercredi 5 juillet). Elles furent suivies, six jours plus tard, de la proclamation de l'indépendance du Katanga (lundi 11). Puis de celle du Sud-Kasaï (lundi 8 août). Enfin le Président révoqua le Premier ministre, qui le révoqua à son tour (5 septembre) ; les Chambres votèrent une motion de confiance en faveur de Lumumba révoqué, et Kasa-Vubu répliqua en les révoquant. L'impasse était totale : l'euphorie de l'indépendance proclamée le 30 juin avait duré un mois, et l'amitié belgo-congolaise qui se voulait le fleuron de ce système colonial ne put résister aux effets de la crise, quelques semaines à peine après la signature en grande pompe du traité liant les deux pays ». Sur cette période, on peut lire les témoignages des acteurs politiques eux-mêmes : E. JANSSENS, *J'étais le général Janssens*, Bruxelles, Edit. C. Dessart, 1961 ; VAN DEN BOSSCHE, *Pré-Zaire*, Bruxelles, Edit. Le Cri, 1986 ; A.A.J. VAN BILSEN, *Un plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge*, Courtrai, 1956 ; -*Vers l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi. Réflexions sur les devoirs et l'avenir de la Belgique en Afrique centrale*, Bruxelles, Casterman, 1958 ; -*L'indépendance du Congo*, Tournai, Casterman, 1962 ; -*Congo 1945-65. La fin d'une colonie*, Bruxelles, CRISP, 1994 ; Gerard LIBOIS, *Sécession au Katanga*, Bruxelles, CRISP, 1963 ; K. NKURUMAH, *Challenge of the Congo. A case-study of Foreign Pressures in an Independent State*, New-York-Londres, 1967.

⁶² Si on note le 24 novembre 1965 comme le début de la 2^e république, il importe de spécifier que c'est plutôt le 24 juin 1967 qu'elle démarre réellement pour s'estomper le 20 avril 1990 qui marque le début d'une longue transition vers une démocratie pluraliste. C'est en gros une période caractérisée par une stabilité institutionnelle avec un pouvoir fort, un mandat présidentiel de 5 ans (1965-70) suivi d'un triple mandat de 7 ans (1970-77, 1978-84, 1985-91).

⁶³ Cfr. NDAYWEL è NZIEM, *op.cit.* p.666.

La réalisation d'un tel objectif devrait passer par la restauration de l'autorité de l'Etat qui elle-même est passée par toute une série d'actes politiques suffisamment symboliques pour l'avenir :

- la neutralisation de tous les politiciens (que l'on avait appris à appeler localement « politicailleurs » c'est-à-dire des politiciens sans envergure pratiquant une politique basse, pleine de mesquineries et d'intrigues ;
- la suspension des institutions politiques en place pendant 5 ans, notamment le parlement, les assemblées provinciales et les partis politiques.

De 1965 à 1975

Outre les tribulations du début, cette période est marquée par la stabilité et la promesse de décollage économique, de construction d'un projet de société. Le Manifeste de la N'sele est la Charte du parti unique qui fait office de projet de société moderne. Après la dépolitisation de l'environnement national et l'accalmie qui s'en est suivie, le besoin d'élaboration d'un projet de société s'est fait sentir. Il fallait pour cela commencer par la création d'un parti politique d'envergure nationale. D'où le Mouvement Populaire de la Révolution (M.P.R.) qui fut l'émanation d'un parti précurseur dénommé le C.V.R. (Corps des Volontaires de la République). Si la devise du CVR était : « *Conscience, Vigilance, Reconstruction* », celle du MPR était : « *Paix, Justice, Travail* ». ⁶⁴

Sur le plan idéologique, l'option fut levée pour le nationalisme authentique.

– Le nationalisme authentique

La force d'un parti politique, c'est son idéologie. Et dans le cas du Congo, en cette période de reconstruction nationale, le nationalisme est l'idéologie toute trouvée pour lutter à la fois contre les velléités ethnicistes et les perturbations émanant de l'extérieur.

Sur le plan militaire, avec l'aide de l'Occident (principalement la troïka occidentale composée de la Belgique, la France et les Etats-Unis), Mobutu mit fin aux rébellions et révoltes internes.

Sur le plan politique, une nouvelle carte politique a été dessinée, en supprimant toutes les provincettes et en dotant le pays de 9 provinces au lieu de 26 précédemment connues. Il s'agit de : Léopoldville, la capitale, Bas-Congo, Province orientale, Bandundu, Kivu, Kasai occidental, Kasai oriental, Katanga, Equateur.

Sur les traces de Lumumba, qu'on élève par opportunisme au rang d'héro national, on va utiliser l'idéologie nouvelle pour créer une conscience nationale, indispensable pour ériger un Etat-nation moderne en Afrique centrale. Il faut toutefois dire qu'au lendemain des indépendances en Afrique, le nationalisme était l'idéologie à la mode, avec des figures de proue comme Sékou Touré, Nkrumah, Nasser et d'autres.

A cette époque, le nationalisme à l'africaine est une idéologie anticolonialiste, alliée dans la plupart des cas à l'idéologie socialiste du marxisme et qui a pour ambition d'ériger des nations libres sur les traces des frontières héritées de la conférence de Berlin de 1885.

Loin de cette tradition, le nationalisme congolais s'est voulu authentique. C'est-à-dire un nationalisme qui éviterait toutes accointances avec des idées toutes faites d'origine externe. Ainsi, dans le « Manifeste de la N'sele », la charte du parti unique, le MPR, le « nationalisme

⁶⁴ Il fallait un grand mouvement de masse. Le groupe « Conscience Africaine », y avait pensé en 1956. Lumumba aussi rêvait du M.N.C. (Mouvement National Congolais), son parti, comme d'un parti de masse.

authentique » marquait la volonté de se démarquer des idéologies importées, particulièrement le socialisme scientifique, entendait se définir comme la préoccupation d'élaborer des solutions originales pour résoudre les équations de la société, loin des pièges d'une extraversion facile. Ce qui ressort clairement de ces propos de Mobutu devant les membres de l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS) : *« Tout le sens de notre quête, tout le sens de notre effort, tout le sens de notre pèlerinage sur cette terre d'Afrique, c'est que nous sommes à la recherche de notre authenticité et que nous la trouverons parce que nous voulons, par chacune des fibres de notre être profond, la découvrir ; et la découvrir chaque jour davantage. En un mot, nous voulons, nous autres zaïrois, être des zaïrois authentiques... Qui peut comprendre, mieux que vous (...) l'importance que nous zaïrois, attachons à cette découverte de notre authenticité, à cette découverte de notre vrai visage d'africains, tel que l'ont façonné, jour après jour, les ancêtres à qui nous devons le noble héritage de notre grande patrie africaine »*.⁶⁵

Dans cette mouvance, l'authenticité était comprise tantôt comme « philosophie » tantôt comme « antidote à toute forme d'aliénation ». Le 15 août 1974, un schéma conceptuel fut donné qui faisait que la doctrine du MPR était le nationalisme zaïrois authentique ; son idéologie, l'authenticité, sa démarche, le recours à l'authenticité. Le 4 octobre 1974, Mobutu précisait ce qu'il entendait par « nationalisme authentique » à la tribune de l'assemblée des Nations unies : *« L'authenticité est une prise de conscience du peuple zaïrois de recourir à ses sources propres, de rechercher les valeurs de ses ancêtres, afin d'en apprécier celles qui contribuent à son développement harmonieux et naturel. C'est le refus du peuple zaïrois d'épouser aveuglement les idéologies importées. C'est l'affirmation de l'homme tout court, là où il est tel qu'il est, avec ses structures mentales et sociales propres »*.

Toute cette théorisation idéologique s'est traduite dans une pratique idéologique qui suscita des questions. On tend vers un ordre nouveau dont la métamorphose fut décrétée le 27 octobre 1971 et qui sonna l'ère des changements importants des symboles de l'Etat comme l'indique ce communiqué à l'issue d'une réunion conjointe du Bureau politique du parti et du gouvernement : *« Dans la recherche de notre authenticité, fidèles aux options fondamentales de notre révolution amorcée le 24 novembre 1965, dans le but de nous débarrasser des séquelles d'un passé révolu et afin d'éviter une fois pour toutes toute confusion, les membres du Bureau politique et du gouvernement ont décidé ce qui suit :*

- le majestueux fleuve qui traverse notre pays reprend son nom d'origine et s'appelle « Zaïre » ;*
- notre pays s'appelle « la république du Zaïre » ;*
- la Province orientale devient la « Province du Haut-Zaïre ;*
- la Province du Kongo central devient « la Province du Bas-Zaïre ;*
- le drapeau national change ;*
- l'hymne national change (...) ».*

Il s'en est suivi des changements des noms d'entreprises publiques et l'abandon des prénoms chrétiens. On est en face d'une terrible révolution terminologique qui suscita la colère de l'église catholique, seule force, encore capable à ce moment-là d'oser faire face à la mégalomanie idéologique du président Mobutu. Un conflit politique s'est ouvert qui mit aux prises l'Etat et l'église et qui a valu l'exil pendant un temps au Cardinal Malula, Archevêque de Kinshasa.

⁶⁵ On peut trouver cet extrait dans les recueils publiés par le Bureau de la présidence de la république intitulés : *Les Discours, Allocutions et Messages du Président Mobutu*, 2 tomes publiés en 1975, allant de 1965 à 1975, deux autres de 1976 à 1981 et un volume pour l'année de 1982.

En effet, cette démarche qui ressemble beaucoup à une volonté du retour à un passé dépassé ne semble pas de nature à apporter de réponses probantes dans le projet de construction d'un Etat-nation moderne comme d'ailleurs l'indique si bien ce texte qui est à l'origine du conflit entre l'Etat congolais et l'église locale : « ... Mais cette entreprise est bien plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. Allons-nous exhumer de la nuit du passé une « philosophie africaine originelle » qui n'a pu être, si du moins elle a existé, que l'expression d'une situation et d'une vie sociale à jamais périmée ? C'est dire que la découverte d'une telle conception de la vie ne saurait encore résoudre notre problème actuel ni nous aider à vivre dans le monde moderne. Notre monde n'étant plus celui de nos ancêtres, leur conception de la vie ne saurait non plus être la nôtre. Il est important que nous sachions cela clairement pour que nous ne perdions pas notre temps à bavarder d'une « négritude » un peu dépassée ». ⁶⁶

Il convient toutefois de préciser que Mobutu n'a fait que mettre en pratique une idée qui déjà en 1963 parcourait un certain courant d'intellectuels qui prônaient le recours à la tradition dans la construction d'un Etat moderne. Et le chef de file fut un certain Mabila Kalanda qui publia à l'époque un ouvrage évocateur : « *La remise en question, base de toute décolonisation mentale* ». ⁶⁷

– Sources d'inspiration de ce nationalisme

Au regard du parcours effectué, on peut se rendre compte que pour donner corps à l'idéologie de ce nationalisme authentique, Mobutu a eu besoin de recourir à quelques sources d'inspiration d'origines aussi différentes que diversifiées et qui avaient comme toile de fond, la contribution à l'instauration d'un pouvoir fort, en dépit de la volonté supposée de moderniser le pays. Il s'agit de :

- la tradition africaine qui, dans certains de ses aspects, favoriserait l'exercice d'un pouvoir sans partage. Et à ce propos un adage populaire dit qu'« *on ne peut pas s'asseoir à deux sur la même peau du léopard* ». Le léopard symbolisant ici le totem du chef ;

- le pouvoir colonial, c'est de là qu'il a tiré la propension à la centralisation administrative du pays. On voit même qu'une certaine terminologie évoque le temps colonial : « zone » au lieu de commune, rappelle l'EIC (L'Etat Indépendant du Congo), « commissaire d'Etat » au lieu de ministre, vient de la « Loi fondamentale ». Et cela, outre le fait que la personnalité même du président était calquée sur le modèle de la royauté belge ;

- le catholicisme : outre certains détails très évocateurs tirés de la bible et un rituel des grandes réunions politiques empruntant pour le moins à la liturgie religieuse, la révolution de Mobutu, emprunta aussi le sens de la hiérarchie vécue au sein de l'église. On pense à l'autorité de l'évêque, à l'infailibilité du pape qui ne peut souffrir d'aucune contestation ;

- l'organisation socialiste de l'Etat : avec son parti unique et le pouvoir fort et incontesté qu'il sous-tendait, elle a fasciné Mobutu qui a fini par avoir beaucoup d'admiration pour des dirigeants comme : Mao en Chine, Kim Il Sung en Corée du Nord, Ceausescu en Roumanie, pour ne citer que ceux-là ;

- le capitalisme de l'Occident : d'où son attrait à l'enrichissement personnel et de certains dignitaires de son régime plutôt que la modernisation clamée haut et fort nécessitait non

⁶⁶ Cfr. *Afrique chrétienne*, n° 3, XIIe année, janvier 1972.

⁶⁷ MABIKA KALANDA, *La remise en question, base de la décolonisation mentale*, Bruxelles, Remarques africaines, 1967.

seulement une stratégie politique mais aussi suffisamment d'argent pour l'achat de consciences et une force militaire brutale pour dissuader les éventuels récalcitrants.⁶⁸

1.1.5.2.2-La longue transition vers un Etat de droit

1.1.5.2.2.1-La première période : 1990-1997

Si Mobutu a réussi à instaurer l'autorité de l'Etat, en pacifiant le pays et en préservant son unité, par l'effet d'un pouvoir fort, le nationalisme qu'il a prôné s'est illustré par des résultats catastrophiques au plan économique. Plusieurs initiatives ont été prises, apparemment sans succès probants, faute d'études de faisabilité sérieuses ou faute d'avoir suivi des conseils qui auraient pu se révéler porteurs de résultats positifs.

Ainsi la nationalisation des entreprises publiques, théoriquement pour contrôler l'outil de production et le préserver de toute extraversion, n'a fait que les précipiter dans la faillite, à cause d'une gestion peu orthodoxe du denier public. L'argent engrangé lors du boom économique des années 70 a été gaspillé dans des investissements onéreux et non rentables qu'on a dénommés par la suite, des éléphants blancs. On peut penser notamment à la sidérurgie de Maluku, l'échangeur inachevé de Limete, les tours de la voix du Zaïre, de CCIZ, de SOZACOM, le pont Maréchal Mobutu, le barrage d'Inga, les aéroports de Goma et de Kisangani, la ville de Gbadolite, etc.

La zaïrianisation ou la nationalisation décrétée le 30 novembre 1973 et qui permit la dépossession des biens des opérateurs économiques d'origine étrangère (pakistanaï, grecs, portugais, etc.) qui faisaient le pont entre la ville et le monde rural finit par sonner le glas d'une économie déjà exsangue que la crise pétrolière des années 70 n'a fait qu'aggraver.

Ce nationalisme économique qui avait pour but l'appropriation de l'outil économique par les congolais en vue de la création d'une bourgeoisie nationale formée des opérateurs économiques compétents et performants, a fini par mettre en place une bourgeoisie compradore, encline à l'enrichissement facile et sans cause et qui ne s'est pas gênée de se nourrir sur les comptes du denier public. Au lieu d'assainir l'économie, c'est le règne de la corruption et du népotisme qui prend place avec pour corollaire, une situation sociale préoccupante rendant la vie de plus en plus difficile.

Le malaise social s'amplifiant entraîne les frondes et les oppositions, les unes après les autres. Outre les tentatives de coups d'Etat réelles ou supposées, il y a eu les deux guerres du Shaba par les ex-gendarmes katangais, les grèves à répétition dans tous les secteurs de la vie publique, la lettre ouverte des 13 parlementaires adressée à Mobutu et qui fustigeaient la crise du régime en place. Ces parlementaires ont fini par se constituer en une opposition structurée et ouverte au régime en créant dans la clandestinité un parti politique dénommé « l'union pour la démocratie et le progrès social (UDPS).

– Le déclin

Cet environnement politique hostile allié à la conjoncture internationale elle-même hostile et marquée par la pression extérieure de démocratisation commencée en Europe de l'Est avec le mouvement de la pérestroïka, couplé avec l'assassinat de Ceauescu et la chute du mur de Berlin a fini par dissuader Mobutu de changer de cap et de se lancer, malgré lui, dans un processus de démocratisation atypique et mal maîtrisé. A l'issue d'une brusque et longue consultation populaire où il découvrit le profond malaise de la population, il décréta le 24

⁶⁸ Pour ces sources d'inspiration, voir NDAYWEL à NZIEM, *op.cit.*, pp. 682-684.

avril 1990, une transition atypique aussi au regard de sa durée et de ses multiples ratées. De 1990, Mobutu fut chassé du pouvoir le 17 mai 1997 laissant la transition en impasse.

Pendant cette fameuse transition, une conférence nationale a été organisée et des résolutions ont été prises sans jamais réussir à les mettre en pratique tant les résistances étaient nombreuses dans un combat d'arrière-garde engagé par le pouvoir en place et des manœuvres contradictoires de la classe politique. Cette conférence devrait baliser le chemin vers la 3^e république par la lecture sans complaisance de l'histoire nationale et la projection d'un avenir radieux, formalisé dans un projet de société issu d'un consensus national. Sans visibilité politique, de tergiversation en tergiversation, une impasse s'est installée qui a débouché sur une guerre civile à l'Est du pays. C'est cette guerre qui aura finalement raison du régime de Mobutu le 17 mai 1997.

1.1.5.2.2.2-La deuxième période : 1997-2001

Cette période marque une interruption brusque du processus engagé depuis des si longues années sans résultat escompté. Le pouvoir de l'AFDL (Alliance des Forces démocratiques pour la libération du Congo) dirigé par Laurent Désiré Kabila qui s'installe au pouvoir, s'amène aussi avec son nationalisme. Celui-ci est de tendance marxiste. Ce qui paraît anachronique au regard du temps et de l'environnement international où le bloc des pays à idéologie marxiste s'est défait sous la poussée des aspirations démocratiques.

Par le décret-loi constitutionnel du 28 mai 1997, Laurent Désiré Kabila autoproclamé Président de la république, chef de L'Etat, s'arroe tous les pouvoirs. Dans son article 1^{er}, il stipule : « *L'organisation et l'exercice du pouvoir relèvent du chef de L'Etat* ».

Cette période coïncide avec le moment du recul dans le processus de démocratisation matérialisé par la confiscation du pouvoir constitutive du déni des droits et des libertés fondamentales de la personne humaine pour lesquels beaucoup d'avancées avaient déjà été réalisées dans les derniers moments de Mobutu en dépit de sa résistance qui n'était ni plus ni moins qu'un combat d'arrière-garde. Avec lui c'est tout le travail de la conférence nationale qui a été jeté au mépris de tout un peuple qui a versé son sang pour que celle-ci ait lieu. On se rappellera que le 16 février 1992, il y a eu massacres des chrétiens qui manifestaient pacifiquement pour la réouverture de la conférence qu'on avait brusquement arrêtée parce qu'elle n'évolue pas dans le sens voulu par le pouvoir en place. Comme on pouvait s'y attendre, le peuple a été une fois encore frustré d'autant plus qu'il espérait une libération tant promise par le nouveau venu tout au long de son parcours pour la conquête du pouvoir.

Dans un contexte de malaise social agrémenté par l'interdiction des activités politiques, l'incapacité à résoudre les problèmes économiques et sociaux tout aussi récurrents que les problèmes politiques, au moment où on a l'impression de s'être battu pour rien pendant toutes ces années, surgit le 02 août 1998, un conflit armée entre Kabila et ses anciens alliés que sont le Rwanda et l'Ouganda, qui ont créé et soutenu respectivement des poches de rébellion à l'Est du pays : Le R.C.D./ Goma et le M.L.C. à Gbadolite.

Les pourparlers initiés par la Zambie débouchent sur la signature des « Accords de Lusaka » qui n'ont pas été respectés par les parties en présence. Et c'est dans ce climat de tension extrême où les mécontentements ont pris la place de l'euphorie de quelque temps à la chute de Mobutu que le Président Kabila sera assassiné le 16 janvier 2001.⁶⁹

⁶⁹ Sur la transition au Congo, vous pouvez lire G. De VILLERS et OMASOMBO, *La transition manquée*, Paris, Edit. L'Harmattan, 1997 ; KABUYA LUMUNA S., *Pouvoir et libertés : La transition au Congo-Zaïre*, Kinshasa, Edit. Secco & I.D.C. asbl, 1998 ; Ndaywel è Nziem, *op.cit.*, 1998.

1.1.5.2.2.3-La troisième période : 2001-2006

Toujours en transition. On en est au 3^{ème} chef d'Etat à la tête du pays sans jamais voir le bout du tunnel dans ce processus plombé par la cécité politique de la classe dirigeante et l'envie sans cesse de ne pas partager le pouvoir par ceux qui le détiennent et aussi la croyance qu'on est seul porteur de la vérité et que tous les autres se trompent, au mépris de l'opinion populaire dont paradoxalement on prétend être porte-parole. Laurent Désiré Kabila mort, c'est l'un de ses fils, Joseph Kabila, qui le remplace devant le vide juridique, sur proposition d'un groupe ad hoc formé des membres influents du gouvernement en place, sous le regard médusé de toute la population qui s'interroge encore sur la légalité et la légitimité d'une telle procédure. On se croirait dans une monarchie alors même que le père était encore à la recherche de sa propre légitimité, lui qui avait pris le pouvoir par les armes.

A cela s'ajoute le doute sur la filiation du fils, soupçonné de n'être qu'un fils adoptif aux origines biologiques rwandaises et tanzaniennes. Ce doute cache mal la suspicion d'un complot ourdi contre le Congo pour sa partition envisagée de plus en plus dans certains milieux occidentaux et dans lequel se trouveraient impliqués le Rwanda et l'Ouganda.⁷⁰

Dans la recherche d'un pouvoir légitime et sous la pression de l'opposition tant armée que politique, on revient encore à la table de négociation. Le dialogue inter congolais est organisé en Afrique du Sud, à Sun City, à la suite des « Accords de Lusaka » avec l'objectif de mettre en place un gouvernement de transition légitime.⁷¹ Ce gouvernement devrait préparer l'avènement d'un nouvel ordre politique démocratique en soi en s'attellant de toute urgence à des préalables ci-après :

- la réunification, la pacification, la reconstruction du pays, la restauration de l'intégrité territoriale et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national ;
- la réconciliation nationale ;
- la formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée ;
- l'organisation d'élections libres et transparentes à tous les niveaux, permettant la mise en place d'un régime constitutionnel démocratique ;
- la mise en place des structures devant aboutir à un nouvel ordre politique.

A la même occasion, il a été mis en place des institutions d'appui à la démocratie :

- la commission électorale indépendante ;
- l'observatoire national des droits de l'homme ;
- la haute autorité des médias ;
- la commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption.

Tout ceci sous la tutelle du CIAT (Commission internationale d'accompagnement de la transition) qui à vrai dire, détenait le vrai pouvoir et pilotait le processus en sous-main.

⁷⁰ NGBANDA NZAMBO-KO, *Crimes organisés en Afrique centrale. Révélation sur les réseaux rwandais et occidentaux*, Paris, Edit. Duboiris, 2004. Dans une de ses visites officielles au Congo, Karel De GUCKT, ministre libéral belge des affaires étrangères, a distribué à la presse qui l'accompagnait des documents qui confirmaient l'origine étrangère de certains membres de l'espace présidentiel parmi lesquels, le président Joseph Kabila. Ce qui naturellement, a énervé les détenteurs du pouvoir au Congo. Le fils aîné du Feu Président, Etienne Kabila, multiplie les déclarations et conférences pour dire que Joseph n'est pas le fils de son père. De son vrai nom, il s'appellerait Hyppolite Kanambe.

⁷¹ Les « Accords de Lusaka » étaient signés les 10, 30, et 31 juillet 1999 et avait pour objectif : le cessez-le feu en R.D.C. entre tous les belligérants en présence (les gouvernements congolais, namibien, rwandais, ougandais, zimbabwéen, angolais, ainsi que par les rebelles du M.L.C. et du R.C.D. qui contrôlent l'Est du pays). Accords non respectés pendant longtemps. Le « Dialogue inter-congolais » a eu lieu en Afrique du Sud à Sun City du 25 février au 12 avril 2002.

Comme pour la conférence nationale souveraine, la classe politique a fini par s'accorder difficilement sur un consensus dont la mise en application a été viciée. Une partie de l'opposition politique non armée a été exclue de la gestion de la transition. Il s'agit de l'UDPS d'Etienne Tshisekedi et du PALU d'Antoine Gizenga. Le pouvoir a été partagé entre les belligérants : le gouvernement congolais en place et les rebelles principalement (le MLC de Jean-Pierre Bemba et le RCD/Goma de Ruberwa qui devrait s'arranger avec ses dissidences) à qui on a associé Zaidi Ngoma comme représentant l'opposition politique au détriment des ténors de celle-ci qu'on ne souhaitait pas voir s'impliquer dans le processus de peur de voir tous les calculs politiques déjoués.

Proposée par le président sud-africain Thabo Mbeki, une structure de 1 plus 4 fut mise en place : 1 président : Kabila et 4 vice-présidents :

- Jean-Pierre Bemba
- Ruberwa
- Yerodia Ndombasi
- Zaidi Ngoma

Au bout de plus ou moins 3 ans de transition, aucun des préalables à l'organisation des élections libres et transparentes n'a été mis en exécution à cause des manœuvres dilatoires des politiciens en mal du pouvoir. Et c'est dans un climat de tension extrême et sous la pression de la communauté internationale que des élections ont été organisées dans la précipitation et sans aucune garantie de transparence, n'en déplaise à ceux qui, pour des raisons qui leur sont propres les ont qualifiées de libres et transparentes.

Avec un projet de Constitution rédigé en Belgique, à l'Université de Liège et soumis au referendum dans des conditions discutables, à l'issue des élections de Juillet et octobre 2006, Joseph Kabila est élu président de la république pour 5 ans, dans une situation d'extrême tension⁷², sans que le pays soit pacifié et des pans entiers du territoire national inaccessibles et sous contrôle des rebelles (c'est le cas du Kivu et de la Province orientale). Sur le plan économique, une libéralisation sauvage et non rationalisée des prix a débouché sur la signature des contrats léonins sans aucune obligation par rapport au territoire exploité. La situation sociale n'a cessé de se dégrader en dépit des 5 chantiers promis par le président dans son discours inaugural de son mandat. La guerre a causé la mort de plus ou moins 5 millions de personnes. Les organisations internationales de droit de l'homme parlent de la plus grande catastrophe humanitaire après la 2^{ème} Guerre Mondiale.

Au regard du train de vie mené par les politiciens et qui contraste avec la misère criante de la population, la frustration s'est substituée à l'espoir que devrait susciter légitimement l'avènement de la 3^{ème} république pensée par la population comme le règne d'une justice rétablie par rapport aux libertés fondamentales et aux droits de la personne humaine. Comme dans les années 60, 80 et 90, la frustration s'est traduite par l'apathie et la démobilisation sociale ainsi que le recours à d'éventuelles solutions miracles dans les groupes de prière qui, pour conjurer le mauvais sort, pullulent à tout bout de champs. Dans les années 60, le messianisme avait joué un rôle similaire. Sauf que, c'était pour revendiquer l'émancipation des autochtones alors qu'aujourd'hui, on se tourne vers le ciel pour demander l'amélioration des conditions de vie qu'on ne sait plus obtenir auprès des représentants de l'Etat.

⁷² Pendant les deux tours de l'élection présidentielle et même après, les armées de deux candidats en lice (Joseph Kabila et J.P. Bemba), se sont affrontées en pleine ville de Kinshasa, causant la mort de plusieurs civils et depuis lors Bemba vivait en exil au Portugal avant son inculpation par le TPI et son transfert en prison à la Haye. Suite à des actes de corruptions qui ont émaillé les élections de l'assemblée provinciale dans le Bas-Congo, l'insurrection initiée par un mouvement politico-religieux, Bundu dia Kongo, a été réprimée dans le sang, faisant plusieurs morts.

1.1.5.2.2.4-Que penser de cette période transitoire par rapport à la théorie rawlsienne de la justice ?

Quand on parcourt l'histoire politique du Congo, on peut tirer la conclusion suivante : le Congo souffre d'un déficit chronique de l'Etat. C'est qu'il y a un problème politique de fond dont la solution nécessite de passer par un consensus sur la compréhension des concepts opératoires du fonctionnement de la nouvelle société tels que l'Etat, la nation, le développement et les définir de telle sorte que leur articulation dans un contexte comme celui du Congo, débouche sur une conception de la justice consécutive à un sens commun de la chose publique et à une raison publique visibles dans un projet de société commun. C'est de là qu'on peut entrevoir une implication positive dans tous les secteurs de la vie publique et privée, notamment l'économie, le social. Car la meilleure compréhension de ces concepts, leur définition adéquate et efficiente ouvrira la voie à une méthode, une façon de procéder beaucoup plus moderne c'est-à-dire plus démocratique, plus transparente et par conséquent plus légitime en mobilisant toutes les forces vives.

C'est là que la théorie de la justice de John Rawls nous intéresse car elle offre les clés d'une telle démarche qui passe par l'élection des valeurs d'égalité et de liberté de la personne humaine comme fondement de la norme de l'Etat et de la nation qu'on veut ériger dans un contexte d'une ancienne colonie aux intérêts multiples qui coïncident à la fois : ceux des ethnies et tribus multiples qui légitimement n'accepteraient pas d'être traitées moins bien que d'autres et ceux des individus pris isolément qu'il faut ménager avec ceux des multinationales et de la communauté internationale.

D'aucuns objecteraient que le contexte concerné ne peut pas être propice à l'application d'une théorie qui elle-même suscite des remous quant à son application dans des sociétés démocratiques de culture occidentale auxquelles elle est censée prédestinée. Ils n'ont pas tort dans cet état des choses. Mais c'est pour en sortir que nous en avons besoin. La rigueur de sa rationalité, la définition des concepts-clés, la démarche à suivre, sont autant d'outils qu'elle met à la disposition de quiconque voudrait bien les utiliser. Sûrement que les obstacles ne manquent pas et sont mêmes nombreux et c'est tout l'intérêt de ce livre que de chercher à les surmonter. Le résultat escompté d'une telle démarche implique que l'on tienne compte du sens même du nationalisme congolais, de sa représentation de la justice, de l'adéquation ou non de celle-ci avec la représentation rawlsienne de l'Etat. Ce sera l'objet du point 2 de ce chapitre.

1.2-Le nationalisme congolais ou l'utopie d'une idéologie de la justice.

1.2.1-Le sens du nationalisme congolais.

Le nationalisme est par essence, une idéologie de la justice en ce sens qu'il constitue un courant d'idées mobilisatrices autour d'un projet commun : la nation, comme espace de solidarité et de vie commune, comme sphère des projets d'ensemble dans une dimension qui protège les intérêts individuels mais les transcende en même temps dans une dynamique affichée du bien de tous. En ce sens, la nation est fondée sur l'esprit de solidarité entre les membres de la communauté nationale et le nationalisme vient cultiver et consacrer cet esprit

patriotique qui fait que l'on adhère à la nation comme à une partie de soi-même. La survie d'un tel projet dépend en grande partie de la force fusionnelle de cette adhésion qui, elle-même procède de la force de la solidarité constitutive de la société. Quand les deux manquent, il y a au mieux, pathologie sociale, et la société entre en crise, au pire, elle peut disparaître comme espace de cohésion sociale impliquant en amont l'existence d'une justice ressentie par tous et visible dans les institutions et dans les actes politiques. C'est pourquoi la nation implique trois choses essentielles : Une histoire commune qu'on assume, la volonté affichée de vivre ensemble et un projet commun pour l'avenir. C'est pourquoi Ernest Renan avait raison de considérer la nation comme « *l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements* » au point qu'appartenir à celle-ci, c'est « *être un des héritiers de ce patrimoine commun et indivisible, le connaître et le révéler* ». ⁷³ Ce qui confère à chaque membre le droit en même temps que l'obligation de veiller à sa survie. Et à ce point, il a encore raison de dire que « *la nation est un plébiscite de tous les jours* ». ⁷⁴

De la même façon, le nationalisme congolais émerge de l'esprit de fonder une société juste. Une société de laquelle seraient bannies toutes les formes d'inégalités : sociales, économiques, culturelles, raciales, etc. C'est cet esprit qui est à la base du mouvement émancipatoire qui a combattu la colonisation et obtenu l'indépendance. Mouvement qui se nourrissait des influences extérieures dont nous avons parlé (les communistes belges, les noirs américains, Paul Panda Farnana, la 2^e guerre mondiale, le panafricanisme, la négritude, le consciencisme de Nkrumah...). Ce combat n'a pu aboutir que parce que de l'intérieur, une influence forte s'est exercée sur la population et dont il importe qu'on en parle.

1.2.2-Avant l'indépendance : l'émancipation politique et l'ordre juste.

1.2.2.1-Influences internes :

– Les intellectuels congolais :

On sait comment Paul Salkin dénonce l'attitude des universitaires congolais très impliqués dans la lutte pour l'indépendance et qui poussaient la population et les ouvriers en particulier à la désobéissance civile et inspiraient des mouvements de grève. Il les traitait de traîtres pour ne pas être reconnaissants par rapport à la formation qu'ils avaient reçue. ⁷⁵ A côté de ceux-ci, il y avait les « évolués » ou les « immatriculés » ⁷⁶. C'est une catégorie de la population qui, comme le nom l'indique, était considérée comme plus civilisée, plus moderne, plus assimilée à la culture occidentale par rapport au reste de la population et qui de ce fait jouissaient légalement d'un statut social particulier et étaient comme les privilégiés du système. Eux aussi étaient mécontents de ne pas accéder aux mêmes privilèges que les européens et se constituaient en groupe de pression. Comme Ndaywel è Nziem l'indique, ceux-ci vivaient une

⁷³ Cfr. Ernest RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Presses Pocket, 1992.

⁷⁴ *Idem.*

⁷⁵ Cfr. P. SALKIN, *op.cit.*

⁷⁶ Cfr. Le décret d'immatriculation de 1952 qui définissait pour l'élite, un statut légal privilégié par rapport à la masse. L'immatriculation remonte en fait au décret du 4 mai 1895, à l'époque de L'E.I.C. Voir à ce sujet C. YOUNG, *op. cit.* pp. 47-49. Aussi, A. DURIEUX, *Nationalité et citoyenneté*, Bruxelles, A.R.S.O.M., Sci.mor. et pol. N.S., T. XXIII, fasc. 2, 1959 ; SOHIER, « La politique d'intégration », *Zaire*, V. n° 9, novembre 1951.

situation contrastée. Ils étaient incompris du monde traditionnel, manipulés par le pouvoir colonial et ignorés ou minimisés par l'opinion publique métropolitaine. Ils furent malgré tout les artisans de la prise de conscience de cette nouvelle mutation de plus en plus inéluctable même si leur attitude est quelque fois contradictoire par rapport au postulat Eurafricain d'une société dirigée conjointement par les belges et les congolais et où ils semblent s'occuper beaucoup plus de leurs propres intérêts que du sort de la nation.

– *Les mouvements messianiques :*

Il s'agit des mouvements religieux syncrétiques opposés à la domination blanche sur leur territoire et qui ont été très actifs dans l'éveil de la conscience pour la résistance. Les plus importants furent entre autre :

Le kimbanguisme en 1921 dans le Bas-Congo ;

Le mouvement Mwana Lesa en 1925 au Katanga ;

Le Kitawala en 1930 dans les centres urbains du Katanga et se répandit vers le nord, descendant la vallée du Congo. Il y eut beaucoup d'autres mouvements de ce genre qui tous rejetaient la domination blanche, sans programme nationaliste mais par le refuge dans un rêve apocalyptique.⁷⁷

Pour bien saisir l'évolution de cette émergence du nationalisme congolais, il convient de prendre en compte l'objectif idéologique du « self-government » et les divers stades de l'évolution des structures politiques basées sur celui-ci. Crawford Young en épingle cinq :

– Les premiers mouvements de résistance : qui consistaient en une opposition armée à l'occupation coloniale et souvent menée par des chefs coutumiers qui sentaient la menace de la structure traditionnelle avec la pénétration coloniale. On pense à la résistance des Zande, des Yaka, des Luba Shankadi de Kasongo Nyembo et les Shi.

Il y a aussi les soulèvements des Boa (1903-1904, 1910) et des Budja (1903-1905) qui subissaient le système de livraisons forcées d'ivoire et de caoutchouc. Cette révolte des paysans représentait la réaction de toute une société aux exactions de l'Etat Indépendant.

Il faut ajouter la mutinerie de deux bandes armées de la Force Publique (dite la révolte des Batetela) : en 1895 la garnison de Luluabourg tua son commandant. En 1897, la majeure partie de la colonne Dhanis chargée de conquérir une tête de pont sur le Nil pour Léopold II se révolta contre ses officiers blancs dans l'Ituri et s'éparpilla vers le sud.⁷⁸

– les sectes messianiques et syncrétiques,

– les émeutes et la violence dans les centres urbains :

Ce sont des désordres soudains et éphémères dus au ressentiment à l'égard des conditions des salariés des villes. C'était des mouvements anonymes, sans leader, sans objectifs définis et qui n'étaient pas opposés à la civilisation moderne. La première émeute grave eut lieu à la suite d'une grève spontanée du personnel de l'Union minière en décembre 1941, au moins soixante personnes étaient tuées. En novembre 1945, les manifestations des docks avec plus ou moins sept morts et 18 blessés. Mais c'est surtout les émeutes de Léopoldville, les 4, 5, et

⁷⁷ On peut lire à ce propos C. YOUNG, *op.cit.*, pp. 145-148 ; Frans GEVAERTS, *Vade-mecum à l'usage du service territorial*, Bruxelles, ministère des colonies, 1953, pp. 30-33 ; Jean COMBAIRE, « Sociétés secrètes et mouvements prophétiques au Congo Belge », *Africa*, XXV, janvier 1955, pp. 54-59.

⁷⁸ C. YOUNG, *op. cit.*, pp. 143-145. Voir aussi l'ouvrage réalisé par la Deuxième section de l'Etat-major de la Force publique, *La Force publique de sa naissance à 1914*, Bruxelles, A.R.S.O.M., Sci. mor. et pol, T. XXVII, 1952 ; « Mutineries au Congo Belge », *Bulletin militaire*, n° 21, mars 1947, pp. 20-84 ; F.A. VANDEWALLE, « Mutinerie au Congo Belge, Zaire, XI, n° 5, mai 1957, pp. 487-514 ; Auguste VERBEKEN, *La révolte des Batetela en 1895*, Bruxelles, A.R.S.O.M., Sci. mor. Et pol. N.S., T. VII, fasc. 4, 1958.

6 janvier 1959 à cause du refus d'autoriser une manifestation de l'Abako. Ils eurent une influence profonde sur le mouvement nationaliste et sur le processus de décolonisation au point que ce fut l'événement décisif dans la marche vers l'indépendance et dans la manière dont celle-ci était octroyée ;

– les groupements nouveaux « pré-politiques » :

A l'époque où les activités politiques étaient interdites, ces groupes étaient des associations d'hommes à vocation d'entraide selon le secteur de vie en l'absence des partis politiques. On les classe en quatre catégories :

*les syndicats : L'A.P.I.C. est le seul exemple de vrai syndicat fondé en 1946 étant donné que les unions professionnelles n'étaient pas admises avant. En dépit des obstacles, cette association a exercé une pression pour obtenir l'unification des statuts des fonctionnaires et l'accession des congolais aux grades supérieurs de l'administration coloniale. Bien que revêtant une importance politique, ce problème n'était pas en soi une revendication politique ;

*les cercles d'évolués : qui étaient des centres sociaux et des endroits où l'élite pouvaient discuter leurs problèmes et trancher leurs griefs sous le contrôle d'un fonctionnaire blanc. Une sorte de paternalisme ;

*les associations d'anciens élèves : sous le patronage des missions. Un certain nombre des leaders politiques sont issus de ces associations. Elles étaient pourtant sous le contrôle du système colonial très autoritaire qui limitait leurs exigences. La nouvelle élite en retira un certain sens d'organisation. Parmi elles, on peut compter : l'A.D.A.P.E.S. (Association des anciens élèves des Pères de Scheut), l'U.N.E.L.M.A. (Union des anciens élèves des frères maristes), l'A.S.S.A.N.E.F. (Association des anciens élèves des Frères des écoles chrétiennes), les anciens élèves des Pères Jésuites ; le cercle St-Benoît à Elisabethville ;

*les associations tribales : entièrement africaines, ces associations étaient fondées dans le but de s'adapter à la situation coloniale, de s'entraider et d'exprimer des programmes politiques. La plus ancienne est la Fédération kasaïenne de Léo en 1916, la Fédération kwangolaise en 1925, la première association des Bakongo en 1940 ; au Katanga : en 1926 les premiers groupements ethniques : la Société des amis de Kasongo Nyembo et de Kabongo, la Compagnie des Batetela et la Société des Basonge de Tshofe. Les plus importantes en dynamisme et en efficacité étaient : l'Abako et les Lulua-Frères.

L'importance de ces associations est telle qu'elles apparurent comme le prélude à l'imminence des partis politiques nationalistes. Crawford Young fait état d'une dialectique particulière au Congo due à cette situation où la lutte commence par l'intermédiaire des associations tribales : *« lorsqu'ensuite apparurent les mouvements ethno-tribales, ils réagirent tout autant aux groupes originaux qu'au système colonial, et lorsque la résistance coloniale disparut, peu après la venue d'un mouvement nationaliste moderne, la nécessité d'être unis disparut également »*.⁷⁹

Terrain d'entraînement, l'association pré-politique a toujours été un cadre de formation en matière d'organisation collective pour les nouvelles élites qui prennent ensuite la direction des partis politiques nationalistes. Ce qui est vrai pour les autres pays d'Afrique l'est également pour le Congo dont la plupart des leaders avaient eu à assumer des responsabilités dans l'une ou l'autre association entre 1959 et 1960. C'est notamment le cas de Lumumba à Stanleyville où il était président ou secrétaire de sept associations différentes en 1953. D'où son habileté à

⁷⁹ C. YOUNG, *op. cit.*, pp. 152-153.

faire face aux problèmes d'organisation.⁸⁰ C'est ainsi qu'on s'habituaît avec la technique du compte-rendu, de la comptabilité, des archives, de la direction des assemblées, des élections, qui sont essentielles pour la direction d'une organisation moderne. Après 1945 ces associations devenues nombreuses servirent d'exutoire aux doléances. Mais dans un régime colonial très autoritaire, il convient de relativiser ce rôle de terrain d'entraînement et d'organe d'expression qui était beaucoup plus limité que dans les colonies françaises et anglaises. Beaucoup, indique C. Young, étaient sous le contrôle paternaliste du système, et toutes étaient soumises aux restrictions sévères de la législation sur le droit d'association, qui resta en vigueur jusqu'en 1959 ;

– les partis politiques :

Dans l'émergence de l'idéologie nationaliste au Congo, l'avènement des partis politiques est une étape cruciale en l'absence de culture de parti si indispensable en la matière pour se former à la chose politique et former la masse dans la façon de comprendre et d'interpréter les faits politiques et les événements qui les provoquent et les entretiennent. Cela était conforme à la politique belge de l'époque qui bloquait par des interdictions diverses et une forme de paternalisme l'émergence de tout esprit nationaliste. C'est seulement en décembre 1957 que le premier parti politique fut reconnu : l'Action socialiste. Ce qui donna des idées aux autres. Au même moment, un deuxième parti fut créé à Elisabethville en vue des élections par Gabriel Kitenge, associé pour la circonstance avec l'avocat belge Antoine Rubbens : l'Union congolaise. Selon son co-fondateur, ce parti se voulait anti-idéologique (c'est-à-dire opposé aux tentatives des partis belges de fonder des filiales au Congo), opposé aux divisions tribales et nationalistes.⁸¹ En l'absence d'un parti spécifiquement catholique, il rassembla bon nombre des catholiques outrés par l'anticléricalisme des autres.

Aux élections de 1957 c'est plutôt l'Abako qui a été efficace sans avoir encore été reconnu comme parti. L'Action socialiste et l'Union congolaise ayant été considérées comme des partis d'origine européenne. En dépit des efforts déployés par les partis belges (surtout les libéraux et les socialistes) de fonder des filiales au Congo, les élites congolaises voulaient des mouvements politiques bien à eux, sans influence paternaliste. Il valait mieux pour eux que les partis fussent l'expression des aspirations de la population congolaise. Cette idée ressort clairement dans le manifeste publié en 1956 par *Conscience africaine* : « *L'union nationale est nécessaire parce que toute la population du Congo doit prendre avant tout conscience de son caractère national et de son unité... Ceci nous amène à prendre position à l'égard de l'introduction au Congo des partis politiques de Belgique. Notre position est nette : ces partis sont un mal et ils sont inutiles. Les partis politiques ne répondent à aucune nécessité dans la structure politique et administrative actuelle du Congo, puisque nous n'avons ni Parlement, ni élections. De plus, les divisions politiques belges n'ont pas de sens au Congo ; elles sont nées de circonstances historiques propres à la Belgique* ». ⁸²

Il a fallu attendre 1958 pour voir la création d'autres partis : le M.N.C. (Mouvement national congolais) en octobre à Léopoldville, le Cerea en août à Bukavu, la Conakat (Confédération des associations tribales du Katanga) en octobre même si elle n'est devenue

⁸⁰ Il était président de la section de l'Adapes, de la Mutuelle des Batetela et secrétaire de l'Amicale des postiers indigènes de la province Orientale, de l'Association des évolués de Stanleyville et du groupement belgo-congolais. Voir à ce propos Pierre CLEMENT, « Patrice Lumumba (Stanleyville 1952-1953), *Présence Africaine*, XL, 1962, p. 73.

⁸¹ A. RUBBENS, « La consultation populaire du 22 décembre 1957 à Elisabethville », *Bulletin du C.E.P.S.I.*, n°42, septembre, 1958, p. 78.

⁸² *Congo 1959*, p.15. Voir aussi C. YOUNG, *op.cit.* p. 154.

ouvertement un parti qu'en juillet 1959. Au court de cette année, ce fut une véritable ruée vers la création des partis. Les élections approchent, il faut se positionner. Et en ligne de mire, la lutte pour le pouvoir. On en dénombra plus de cent dans les dix-huit derniers mois du régime colonial. Souvent limités au centre urbain, les seuls à s'implanter jusque dans le monde rural furent l'Abako et le P.S.A... Tous déplorant un timing trop court, ont menacé de boycotter les élections qui ont tout de même eu lieu en décembre 1959.

Dans ce contexte, les choses ont été plus difficiles pour nombre d'entre eux si pas pour tous. C'est après la Table ronde de Bruxelles que l'organisation politique a été accélérée à travers tout le pays avec l'espoir de la dernière chance. L'indépendance prévue pour juin 1960, il devenait impérieux de s'organiser si on ne voulait pas disparaître politiquement. Le temps pressait et tous les moyens devenaient bons : *« presque partout, une démagogie sans limites, des promesses extravagantes, l'appel à la solidarité ethnique. Chaque capitale de province avait son bouquet des partis, qui cherchaient à s'étendre dans l'arrière-pays rural, se cherchant une clientèle électorale parmi les groupes ethniques apparentés aux leaders du parti »*.⁸³

1.2.3-Principales caractéristiques des partis politiques congolais dans l'émergence de l'idéologie nationaliste :

Dans le contexte de l'époque, ils sont d'une existence tardive et éphémère et sont en général fondés sur la tribu ou l'ethnie. Ce qui peut expliquer la présence tardive des revendications nationalistes et beaucoup plus tard, les lacunes observées à organiser un Etat-nation de type moderne dont le fonctionnement nécessite la connaissance et la maîtrise du mécanisme et des outils techniques qui en déterminent en grande partie le succès et l'efficacité.

Sans avoir exercé des responsabilités avant, ces partis se sont retrouvés en passe d'assumer des responsabilités en mars 1960, encore bien limitées, de la création des collèges exécutifs et en juin, celles de l'établissement des gouvernements provinciaux et du gouvernement national. Dans cette brève existence, ils eurent deux fonctions principales : la vente des cartes de membres et l'établissement des listes électorales pour chaque district électoral (Chambre des députés) et pour chaque district administratif (les assemblées provinciales) avec beaucoup de difficultés.

D'après C. Young, comme le temps pressait (l'indépendance était proche et les élections aussi), on n'a pas pu consolider ce qui pouvait être considéré comme l'acquit de cette période d'intense organisation, on remettait à plus tard tout ce qui était supposé ne pas exiger des solutions immédiates. Et qui malheureusement constituait un écueil à l'organisation de l'Etat. Au-delà des promesses exagérées et même contradictoires, les leaders n'envisageaient l'administration future que sur le modèle du colonisateur alors que la masse espérait se défaire de tout ce qui n'était pas l'aspect social de l'administration. C'est déjà le premier couac entre les leaders et la masse. Et le bouc émissaire est tout trouvé : comme l'élite n'avait pas eu accès aux postes de responsabilité, il n'était pas difficile d'accréditer la thèse selon laquelle toutes les difficultés étaient dues au mauvais vouloir du colonisateur. Même si cela était vrai mais cette attitude sentait un petit air d'infantilisme politique pour des personnes qui ont des

⁸³ Cfr. C. YOUNG, *op. cit.*, p. 155.